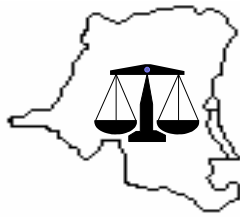


République Démocratique du Congo



Ministère de la Justice

PLAN D' ACTIONS POUR LA REFORME DE LA JUSTICE

Ministère de la Justice

Kinshasa, 2007

TABLE DES MATIERES

Table des abréviations	3
Termes de référence	4
Méthodologie	5
<u>RESUME DU PLAN D' ACTIONS</u>	6
<u>INTRODUCTION</u>	9
<u>I. REFORME DE LA JUSTICE</u>	12
<u>1. Etat des lieux</u>	13
1.1 Informations générales sur la RDC	13
1.2. Diagnostics réformateurs	14
1.3. Engagement des bailleurs de fonds dans la réforme	16
<u>2. Principes et objectifs de la réforme de la justice</u>	16
2.1. Principes	17
2.2. Objectifs	18
<u>II. LOGIQUE, STRUCTURE, MECANISME DE MISE EN ŒUVRE, HYPOTHESES ET RISQUES DU PLAN D' ACTIONS</u> ..	18
<u>1. Logique et structure du plan d' actions</u>	19
<u>2. Mécanisme général de mise en œuvre</u>	21
<u>3. Hypothèses et risques</u>	21
3.1. Hypothèses	21
3.2. Risques	22
<u>III. PROGRAMMES PRIORITAIRES CHIFFRES DU PLAN D' ACTIONS</u>	23
<u>1. Etudes analytiques</u>	24
1.1 Annuaire et cartographie des institutions judiciaires et pénitentiaires	24
1.2 Audit stratégique et organisationnel du ministère de la justice et des services affiliés ..	28
<u>2. Axes d' intervention stratégique</u>	30
2.1 Accès à la justice	30
2.2 Promotion et protection des droits de l' homme	34
2.3 Modernisation du cadre juridique	39
2.4 Lutte contre la corruption et l' impunité	41
<u>3. Moyens de fonctionnement</u>	45
3.1 Ressources humaines et formation	45
3.2 Infrastructures et équipement	50
3.3 Information et documentation	56
3.4 Stratégie de croissance des ressources financières du secteur de la justice	59
<u>4. Calendrier</u>	60

ANNEXES

Annexe 1 : Projet d'extension de la carte judiciaire par implantation de cours et tribunaux en province

Annexe2 : Liste des textes des lois proposées par la CPRDC

ABBREVIATIONS

-	AJM	Action Justice Maintenant
-	ASF	Avocats sans frontières
-	BNUDH	Bureau intégré des Nations Unies pour les droits de l'homme
-	CDG	Contrat de gouvernance
-	CDH	Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
-	CE	Commission européenne
-	COPIREP	Comité de pilotage de la réforme des entreprises publiques
-	CNUCC (UNCAC)	Convention des Nations Unies contre la Corruption
-	CMJ	Comité mixte de justice
-	CPI	Cour pénale internationale
-	CPRDK	Centre pénitentiaire de rééducation de Kinshasa
-	CPRDC	Commission permanente de réforme du droit congolais
-	CIAT	Comité international d'appui à la transition
-	DDH	Défenseurs des droits de l'homme
-	DGPJ	Direction Générale de la Police Judiciaire
-	DH	Droits de l'homme
-	DIH	Droit international humanitaire
-	DSCRP	Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
-	EGEE	Etablissements de garde et d'éducation pour enfants;
-	EFRPJ	Ecole de formation et de recyclage des personnels judiciaires
-	ERSUMA	Ecole de formation de l'OHADA
-	ENM	Ecole Nationale de la Magistrature
-	ENPJ	Ecole Nationale de la Police Judiciaire
-	I .J.	Inspectorat judiciaire
-	I.D.H.	Institut des droits de l'homme des barreaux
-	I.P.J.	Inspecteurs de police judiciaire
-	MdJ	Ministère de la Justice
-	OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
-	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
-	ONG	Organisations non-gouvernementales
-	O.P.J.	Officier de police judiciaire
-	PAP	Plan d'actions prioritaires du gouvernement
-	PBI-BEO	Bureau Européen de Peace Brigades International (par la suite « Protection Internationale »)(PI)
-	PJ	Police judiciaire
-	PWC	PriceWaterHouseCoopers
-	REJUSCO	Restauration de la Justice à l'Est de la RDC
-	RCN	Réseau Citizen Network
-	S.P.	Service public
-	SDE	Service de documentation et d'études;
-	TDF	Termes de référence
-	UNODC	Office des Nations Unies pour la Répression du Crime

TERMES DE REFERENCE

La mission confiée au consultant international (chef d'équipe) assisté en cela d'un consultant national, consistait à mettre en forme, actualiser et opérationnaliser l'ébauche de plan d'action tirée principalement du document d'Audit du secteur de la justice réalisé en 2004 par une équipe de 15 personnes :

- en détaillant la méthodologie et les moyens
- en chiffrant la mise en œuvre d'activités précédemment définies
- en fournissant un calendrier d'exécution et des éléments de prévisions budgétaires
- en rendant disponible une base d'appui coordonné en faveur d'une action dont la maîtrise est assurée par le ministère de la Justice et, en parallèle, par le ministère des droits humains, soutenus par les instances de la société civile.

Le produit, un plan d'action finalisé, doit servir d'outil d'appui aux divers acteurs institutionnels et non - gouvernementaux dégagant une visibilité propre à rationaliser la voie vers une réforme du secteur de la justice en RDC à court, moyen et long terme par le biais d'activités appropriées, budgétisées et priorisées par volet fondées sur les besoins du secteur, les volets à traiter fixés par les termes de référence dans l'ordre étant les suivants :

- 1) Ressources humaines
- 2) Infrastructures
- 3) Logistique
- 4) Cadre juridique/Elaboration des lois
- 5) Accès à la justice
- 6) Lutte contre la corruption et l'impunité
- 7) Promotion et protection des droits de l'homme

METHODOLOGIE

Le consultant a appliqué les méthodes de travail suivantes :

- 1) Exploitation des documents disponibles auprès du Secrétariat du CMJ
- 2) Recherche de documents supplémentaires et recensement d'activités en cours
- 3) Visites sur le terrain des juridictions et des services affiliés au SP de la justice à Kinshasa et en province notamment dans le Nord Kivu et le Sud Kivu, le Bas-Congo, le Kasai Occidental et le Katanga
- 4) Coopération avec les instances du ministère de la Justice en vue de leur faire part de la progression du travail et de solliciter leur point de vue à cet égard
- 5) Concertation avec les acteurs gouvernementaux de la justice
- 6) Concertation avec les bailleurs de fonds membres du CMJ
- 7) Concertation avec la mission de formation PwC commanditée par le CMJ
- 8) Concertation avec les ONG internationales et nationales agissant dans le secteur de la justice
- 9) Interviews jugées utiles de professionnels du droit, de professeurs d'université, de députés et sénateurs représentant notamment les provinces
- 10) Prise en considération systématique dans l'ensemble des volets prioritaires des conclusions de mission en RDC du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats (2007)
- 11) Validation progressive des résultats avec les instances du ministère de la justice en tête desquelles S.E.M. le Ministre, le CMJ et les divers acteurs de la justice rencontrés
- 12) Validation élargie par tous les acteurs de la justice réunis en atelier le 19 octobre 2007 et intégration des observations émises

L'approche adoptée par le consultant a débouché sur une structuration du rapport fondée sur :

- a. Les déficits constatés au vu de l'état des lieux des volets du système juridique et judiciaire privilégiés par les TDR de la mission
- b. la détermination des objectifs à atteindre
- c. l'adoption de stratégies de mise en œuvre
- d. l'individualisation d'activités à déployer
- e. la description de leur mise en œuvre (autorités responsables, processus d'exécution et calendrier)
- f. l'identification des résultats attendus et des indicateurs d'impact et/ou de résultats

g. l'allocation d'un budget estimatif pour chaque activité

Le travail de chiffrage, de calcul des coûts et de projection budgétaire sont donnés à titre indicatifs en se fondant :

- sur l'expérience du consultant international en la matière
- sur des budgets d'activités génériques qui peuvent être multipliés pour parvenir aux objectifs fixés pour chacun des volets déterminés par les termes de référence,
- sur des estimations globales effectuées par divers services gouvernementaux, du CMJ et d'ONGs, pour la budgétisation de certaines activités spécifiques.

Le chiffrage des actions n'a pu être aussi précis et complet que voulu en raison de l'absence généralisée de bases de données chiffrées dans les services administratifs de la justice¹. De ce fait, les tâches prévues dans *les TDF en matière de recueil de données chiffrées permettant la détermination exacte des coûts ainsi que les projections budgétaires* qui s'ensuivent relèvent désormais du programme No1 « Annuaire et cartographie des institutions judiciaires » et éventuellement de ceux du programme No 2. « Audit stratégique et organisationnel du ministère de la justice et services affiliés ».

¹ Le Consultant national avait quitté la mission sans s'acquitter de cette tâche, le travail a été effectué par le Consultant International

RESUME DU PLAN D' ACTIONS

Comme d'autres services de l'Etat congolais, le secteur de la justice souffre de dysfonctionnements et de problèmes qui affectent gravement la bonne administration de la justice, affaiblissent l'Etat de droit et pénalisent les citoyens. Les différentes réflexions relatives à ces problèmes (autorités gouvernementales, magistrature, société civile, université, etc.) ont conduit à la nécessité d'une réforme du secteur de la justice.

Par "réforme", il faut entendre une série de modifications qui portent sur l'architecture institutionnelle, le soubassement juridique et les méthodes de fonctionnement des structures de justice.

La politique de réforme du secteur de la justice s'inscrit dans les grandes orientations du gouvernement en matière de justice et, plus globalement, dans la stratégie gouvernementale visant à instaurer une bonne gouvernance, conforter l'Etat de droit et réduire la pauvreté. La réforme de la justice est d'une importance capitale pour asseoir l'autorité étatique, plus encore, sa légitimité populaire laquelle ne peut venir d'abord par la contrainte mais par le respect des droits des citoyens et leur réalisation effective.

Cette réforme prend appui sur plusieurs documents de référence –audit multi bailleurs effectué en 2003/2004, programme du gouvernement et contrat de gouvernance, stratégie de réduction de la pauvreté, etc. Mais le texte fondateur de la réforme est et reste la Constitution adoptée le 18 février 2006.

En effet, le texte fondateur de la IIIème République affirme de manière précise les droits et libertés fondamentaux (chapitres 1 à 4) et prévoit une restructuration de l'ensemble du système judiciaire congolais à travers :

- la création de trois ordres de juridictions, judiciaires, administratives et la cour constitutionnelle (Cfr Constitution page 7 : articles 149, 153, 154, 155, 157 et 158),
- l'inclusion des juridictions militaires dans l'ordre judiciaire, sous la supervision de la Cour de Cassation (153),
- l'affirmation du principe de l'indépendance de la magistrature, conforté par la consécration de l'immovibilité des magistrats, qui trouve son expression dans le statut des magistrats et par l'institution du Conseil Supérieur de la Magistrature (article 152).

La Constitution de la IIIème République ouvre un vaste chantier judiciaire qui passe par une modernisation des lois et codes, la création de nouvelles structures, un ordre administratif, un personnel formé géré et rémunéré de manière satisfaisante, des ressources financières adéquates, etc. Pour réaliser efficacement ces chantiers, les autorités congolaises se sont dotées d'un Plan d'Actions élaboré selon une méthodologie participative avec les bailleurs, la magistrature, les services administratifs concernés, des parlementaires et des représentants des ONG locales et internationales.

Ce Plan d'Action est un cadre qui détermine de manière précise les objectifs, les programmes et les activités nécessaires à la mise en œuvre de la réforme. Dans sa première partie, sont présentés le cheminement de l'idée de réforme depuis 10 ans, les textes essentiels sur cette question ainsi que les principes et les objectifs de la réforme. Ces objectifs globaux sont au nombre de cinq :

- La pleine transposition dans l'ordre juridique interne et l'application des principes énoncés par la constitution de la IIIème République.

- Un meilleur accès à la justice pour les populations sur l'ensemble du territoire national.
- Le renforcement du cadre de promotion et de protection des droits humains.
- L'accroissement des capacités et l'amélioration des performances des acteurs de la justice.
- La lutte contre la corruption et l'impunité.

La seconde partie du Plan d'Actions expose la logique interne de la réforme, sa structuration, son mécanisme de pilotage et d'évaluation, ses hypothèses et ses risques. Enfin, la troisième partie décrit les dix programmes qui permettront une réforme globale de la justice et les activités afférentes. Ces programmes accompagnés d'un chiffrage et réunis dans un tableau synoptique sont :

- Annuaire et cartographie des institutions judiciaires et pénitentiaires
- Audit stratégique et organisationnel du ministère de la justice et des services affiliés
- Accès à la justice
- Promotion et protection des droits de l'Homme
- Modernisation démocratique du cadre juridique
- Lutte contre la corruption et l'impunité
- Ressources humaines et formation
- Infrastructures et équipement
- Information et documentation
- Stratégie de croissance des ressources financières du secteur de la justice

INTRODUCTION

La justice congolaise étant une justice en mouvement, sa réforme a déjà commencé en République démocratique du Congo. Toute une série de mesures prises durant la transition ont déjà posé les bases d'une nouvelle justice : rédaction d'un nouveau code pénal militaire (2002), modifications du code pénal, loi sur le statut des magistrats (2006) et surtout nouvelle constitution la même année qui affirme les droits et libertés fondamentaux et restructure le système judiciaire en réorganisant le Conseil Supérieur de la Magistrature et en instituant une Cour de Cassation, un Conseil d'Etat et une Cour Constitutionnelle.

Avec l'élection d'un nouveau gouvernement et l'avènement de la III^{ème} République, c'est une nouvelle étape qui débute. La réforme doit maintenant entrer dans sa maturité et cesser d'être parcellaire pour devenir globale et planifiée. Tel est l'objet de ce Plan d'Actions qui a été recommandé par l'audit multi bailleurs du secteur et par le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et avocats lors de sa mission en RDC en 2007.

La vision du Ministère de la Justice en rapport avec la réforme de ce secteur trouve son fondement dans les grandes options arrêtées par la Constitution du 18 février 2006, dans le Projet de société du Chef de l'Etat sur base duquel il brigua et obtint le suffrage de la population, et, enfin, dans le Programme d'actions du Gouvernement.

Il ressort de ces différentes sources que le cap doit résolument être mis sur :

- L'instauration et la consolidation d'un Etat de droit ;
- La lutte contre l'impunité, la corruption et toutes les antivaleurs constituant un frein au développement ;
- La modernisation du cadre légal et institutionnel pour une justice accessible à tous, socle de la paix et de la stabilité des institutions.

I. L'ACCES POUR TOUS A LA JUSTICE

L'objectif global est de rapprocher la justice du justiciable tant en ce qui concerne la facilitation de l'accès aux services judiciaires dans leur ensemble qu'en ce qui concerne l'amélioration qualitative de l'offre de justice. Ce premier volet de la politique du Gouvernement induit un certain nombre d'actions concrètes, à savoir :

- **La finalisation de l'implantation des tribunaux de paix**

Les tribunaux de paix qui doivent être implantés dans tous les chefs lieux des territoires constituent l'instrument par excellence d'une justice de proximité dont le double objectif consiste d'une part à réduire considérablement la distance physique entre le citoyen et le système judiciaire et d'autre part, à contribuer à l'unification du droit grâce à la prise en charge du contentieux coutumier par des juridictions de droit écrit. A ce jour, seul un tiers des tribunaux de paix requis est fonctionnel. Il reste à implanter les deux tiers restants afin de bien couvrir le territoire national.

- **Le recrutement et la formation des ressources humaines**

Les besoins en personnel du système judiciaire congolais sont considérables : d'une part, il y a un déficit d'effectifs et, d'autre part, les effectifs actuels sont âgés et ont reçu une formation désormais inadaptée. Par ailleurs, la création de nouvelles juridictions par la Constitution (Cour de Cassation, Conseil d'Etat, Cour Constitutionnelle et Cours et Tribunaux Administratifs) et par les lois (Tribunaux du Travail et Tribunaux de Commerce) nécessite la mise à disposition urgente d'un personnel formé pour leur bon fonctionnement.

Enfin, la démultiplication des juridictions et parquets y rattachés, du fait de la création de nouvelles provinces (soit 15 provinces supplémentaires) prévues par la Constitution accroît à due proportion les besoins en personnel judiciaire formé.

Tout le personnel doit passer, selon le cas, par une formation initiale, s'agissant particulièrement des agents de l'ordre judiciaire, par un recyclage et par l'organisation d'une formation continue.

Les ressources humaines sont donc de la plus haute importance pour le Ministère qui projette, autant que pour l'organisation du recrutement des différentes catégories de personnel judiciaire, de déconcentrer à terme la formation par l'ouverture en province de succursales de l'Ecole de Formation et de Recyclage du Personnel Judiciaire (EFRPJ) dont la Direction Générale demeurera à Kinshasa.

• **La réduction du coût de la justice**

Outre les frais de justice officiels (consignation, frais d'actes, droits proportionnels, etc.) qui sont lourds à supporter par un grand nombre de justiciables à cause du faible niveau des revenus, il y a lieu de relever que le justiciable congolais est soumis à d'autres frais plus ou moins officieux (frais de notification d'actes par les huissiers, frais de dépôt de la plainte, achat d'imprimés pour les procès – verbaux, etc.) qui achèvent de rendre la justice inaccessible pour les plus démunis qui constituent la majorité de la population.

L'adaptation des barèmes de taxation des actes ou prestations judiciaires et la dotation de budgets de fonctionnement conséquents pour les Cours et Tribunaux sont, pour le Ministère, des priorités afin de mettre fin au rançonnement des justiciables fondé sur la nécessité de fonctionnement des services.

II. LA MISE EN PLACE DE L'ARCHITECTURE JURIDICTIONNELLE CONSTITUTIONNELLE ET LEGALE

Dans l'optique d'une bonne distribution de la justice, la Constitution ainsi que des lois spéciales ont prévu des juridictions de l'ordre judiciaire (y compris les Tribunaux de Travail et les Tribunaux de Commerce), de l'ordre administratif ainsi que la Cour Constitutionnelle à installer, à réhabiliter ou à renforcer. Des actions efficaces doivent ainsi être planifiées tant sur le plan des infrastructures que des équipements.

III. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LA CONCUSSION, LE DETOURNEMENT DES DENIERS PUBLICS ET L'IMPUNITE

Ces maux qui gangrènent la société congolaise constituent un frein pour le développement du pays et occasionnent la perte de toute confiance dans les institutions, particulièrement dans le système judiciaire. Les actions à mener passent notamment par :

- L'amélioration des conditions salariales et sociales du personnel judiciaire ;
- La sensibilisation au respect des prescrits déontologiques portés par différents statuts ou codes ;
- L'application effective de la sanction disciplinaire à travers le Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles de l'inspectorat Général des Services Judiciaires à travers le renforcement de ses effectifs, l'installation de bureaux en province et la formation à l'audit des activités et des comptes judiciaires ;
- La réforme du système pénitentiaire.

IV. LA PROMOTION ET LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

La consolidation de l'Etat de droit implique le respect des droits humains dans et par l'action quotidienne des juridictions. Cet objectif est présent de manière directe dans le plan d'actions et de manière transversale dans tous les programmes. Le Ministère de la Justice mettra en œuvre conjointement avec ses partenaires :

- La finalisation du processus de ratification des instruments juridiques internationaux relatif aux droits humains ;
- L'application effective des normes internationales ratifiées par la République Démocratique du Congo ;
- La mise en place d'un observatoire national des droits humains impliquant la société civile ;
- La formation des acteurs judiciaires (magistrats, Inspecteurs de Police Judiciaire, Officier de Police Judiciaire, Personnel Pénitentiaire, Avocats, Défenseurs Judiciaires et autres) aux normes internationales ;
- Le Soutien à la publication et à la diffusion de la loi à travers le Journal Officiel ;
- Le Soutien aux activités du Service de Documentation et Etudes (SDE) ;
- Le Soutien à la publication et à la diffusion du bulletin des arrêts de la Cour Suprême (ou des trois Hautes Cours à créer).

Telle est l'essentiel de la vision du Ministère de la Justice s'agissant de la Réforme du secteur de la justice, que le présent plan d'actions détaille et planifie.

Ce Plan présente une "réforme" au sens plein du terme, c'est-à-dire une série de modifications qui portent sur l'architecture institutionnelle, le soubassement juridique, les méthodes de fonctionnement des structures de justice et leurs activités. Il s'agit rien moins que de restructurer, moderniser, coordonner et renforcer le système judiciaire en fonction des grandes orientations du gouvernement en matière de justice et, plus globalement, de la stratégie gouvernementale visant à instaurer une bonne gouvernance, conforter l'Etat de droit et réduire la pauvreté.

Dans cette optique, la mise en œuvre du plan d'actions nécessitera une coordination étroite avec les ministères de l'Intérieur, de la Défense, des Droits Humains et d'autres ministères ou institutions qui contribuent à la bonne administration de la justice. La chaîne pénale par exemple ne fonctionnera pas sans le concours de Police Nationale Congolaise et du Ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité. En plus, les magistrats militaires travaillent étroitement avec le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants et les fonctionnaires sont administrés par le Ministère de la Fonction Publique. Les liens entre les différents acteurs du secteur de la sécurité doivent être développés et maintenus et permettront de débattre et de décider sur des questions importantes qui touchent à la création d'une justice indépendante, intègre et efficiente ; objectif fondamental de ce plan.

I. REFORME DE LA JUSTICE

1. ETAT DES LIEUX

1.1. Informations générales sur la RDC²

- Population : environ 60 millions d'habitants.
- Territoire : 2.345.000 KM2
- Langues : langue officielle Français ; langues nationales : Lingala, Swahili ; Kikongo, Tshiluba
- Système politique : Semi-présidentiel type Français et Parlementaire bicaméral. Multipartisme.
- Système de droit : romano-germanique ; accessoirement coutumier.
- Système d'éducation : Public/Privé
- Classement indice de développement humain : 0.385 (2006)
- Taux d'alphabétisation : 69,1% ; alphabétisme des femmes 45.9% (2007)
- Taux brut de scolarisation primaire : 64% (2007)
- Espérance de vie moyenne : 49,9 ans (2004)
- Taux de mortalité infantile : 126 p/1000 (2007)
- Taux de mortalité maternelle : 1289/100.000 (2007)
- Taux VIH/SIDA : 4% (2005)
- Taux de pauvreté : 70,68 (2007)
- Accès internet : 0.9% (2006)
- Télédensité³ : 1,05% (2004)
- Nombre de radios privées : 119 (2004)
- Nombre de télévisions privées : 52 dont 23 à Kinshasa (2004)
- Taux de croissance : 3% (2006)
- Inflation : 18.2% (2006)
- Dette publique : 13,3 milliards \$ (2006)
- Position au classement de *Transparency International* : 138 sur 158 pays (2006)

² Sources Document de la Stratégie Congolaise de Réduction de la Pauvreté.

³ Nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants, données de l'Union internationale des télécommunications.

1.2 Diagnostics réformateurs

La justice congolaise est une justice en mouvement : nombre d'initiatives menées depuis les années soixante ont, par effet d'accumulation, changé, modifié et structuré le secteur de la justice, malgré les conflits et crises qui ont secoué la RDC.

En 1968, la Cour Suprême a été créée, suivie par l'instauration d'un organisme destiné à réformer le cadre juridique applicable en RDC : la Commission pour la réunification du droit congolais créée en 1971 devenue en 1976 la Commission Permanente de Réforme du Droit Congolais. Deux ans plus tard en 1978 des tribunaux de paix ont été créés, puis en 2002 des tribunaux de commerce et du travail.

Les institutions judiciaires mises en place progressivement ont fait l'objet de plusieurs diagnostics nationaux et internationaux qui ont tous conclu à la nécessité d'une réforme.

1.2.1 Brève histoire de l'idée de réforme

Dès 1992, la commission juridique de la Conférence Nationale Souveraine avait recommandé la tenue d'Etats Généraux de la justice. Ceux-ci ont été organisés pendant trois mois en 1996/1997 : ils ont, entre autres choses, fait le point sur la situation des juridictions, des personnels judiciaires et des auxiliaires de justice et ont proposé des changements substantiels de statut, de procédures et d'organisation des juridictions. Quelques années plus tard, un audit du secteur de la justice a été réalisé en 2004 à l'initiative de la Commission Européenne et a conclu à la nécessité d'une réforme en profondeur du système judiciaire en énonçant toute une série de recommandations de changement. Les syndicats de magistrats se sont aussi prononcés en faveur de réformes à plusieurs reprises et, plus récemment (2007), le barreau a également engagé une réflexion sur la réforme de la justice.

La stratégie nationale de réduction de la pauvreté, élaborée durant la transition par les autorités et les bailleurs, est fondée sur cinq piliers :

- promotion de la bonne gouvernance et consolidation de la paix par le renforcement des institutions ;
- consolidation de la stabilité macroéconomique et la croissance ;
- amélioration des services sociaux ;
- lutte contre le VIH/SIDA ;
- appui aux initiatives communautaires.

La nécessité d'un changement du secteur judiciaire est incluse dans le premier pilier de cette stratégie.

C'est sur la base de ces diagnostics nationaux et internationaux que les autorités congolaises ont engagé un processus de réforme. Celui-ci a débuté durant la transition avec l'abolition de la Cour d'Ordre Militaire, la création des tribunaux de commerce (2001), la rédaction d'un nouveau code pénal militaire ainsi que du code judiciaire militaire (2002), les modifications du code pénal, l'adoption d'une loi sur le statut des magistrats (2006) et surtout d'une nouvelle constitution la même année. Cette dernière pose les fondations de la réforme de la justice dans la mesure où elle consacre dans un Titre II « Des Droits Humains, des libertés fondamentales et des devoirs du Citoyen et de l'Etat » (chapitres 1, 2 et 3) et où elle comporte une section spécifique consacrée au pouvoir judiciaire et à son organisation (articles 149 à 169). Cette section affirme l'indépendance du pouvoir judiciaire et définit une nouvelle organisation de la justice congolaise, notamment en ce qui concerne son architecture supérieure. En effet, l'éclatement de la Cour Suprême de Justice doit aboutir à la création d'une Cour Constitutionnelle, d'un Conseil d'Etat et d'une Cour de Cassation. Par ailleurs, le Conseil Supérieur de la Magistrature se

voit doter de fonctions élargies et d'un rôle central en tandem avec la Cour de cassation. L'affirmation des droits et libertés fondamentales et la restructuration du système judiciaire forment l'assise constitutionnelle de la réforme de la justice induite par la création de la IIIème République. La réforme de la justice a donc un **fondement constitutionnel**.

1.2.2 La réforme consacrée par le nouveau Gouvernement

Depuis l'avènement du nouveau Gouvernement, la mise en œuvre d'une réforme du secteur judiciaire a été réaffirmée à de multiples reprises.

Au début de l'année 2007, le Gouvernement actuel a adopté le « Contrat de Gouvernance » qui comporte une liste des « actions prioritaires dans tous les domaines de la justice » :

- la consolidation des efforts de lutte contre l'impunité afin de restaurer la confiance dans la justice ;
- le respect des normes internationales ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines, par la mise en place d'actions de formation et la fourniture d'équipements ;
- l'amélioration du système carcéral (en particulier les conditions de détention et le respect des droits de l'homme et la lutte contre les arrestations et les détentions illégales) ;
- l'amélioration de l'accès aux services et aux conseils juridiques.

Par ailleurs, la réforme de la justice fait l'objet d'une section du rapport « Termes de références de la Bonne Gouvernance » (Mars 2007) du Cabinet du président de la République / Collège chargé de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Ce rapport met en exergue l'importance de promulguer la loi portant statut du CSM et l'application effective de la loi portant statut des magistrats. Ce rapport détermine les activités liées à « la réforme du pouvoir judiciaire » et notamment :

- (i) mettre en œuvre une politique sectorielle de la justice et des actions prioritaires
- (ii) poursuivre la mise en place des Tribunaux de commerce dans toute la République
- (iii) renforcer les capacités de répression des infractions
- (iv) adopter une politique restrictive des privilèges de juridiction et exécuter les décisions judiciaires pour mettre fin à l'impunité
- (v) assurer la répression effective de la corruption et du détournement des deniers publics
- (vi) mettre en place les nouvelles institutions judiciaires issues de la Constitution (Cour de Cassation, Conseil d'Etat, Cour Constitutionnelle et Cours et Tribunaux administratifs)
- (vii) promouvoir la coopération judiciaire internationale
- (viii) procéder à l'essaimage des cours et tribunaux, plus particulièrement des Tribunaux de paix sur l'ensemble du territoire national afin de rapprocher la justice du justiciable et de promouvoir la justice de proximité.

1.3. Engagement des bailleurs de fonds dans la réforme

Au terme de l'audit de la justice 2003/2004 susmentionné et des ateliers de restitution qui s'ensuivent, le Gouvernement a pris l'engagement de mettre en place un programme-cadre. Dans cette perspective, un Comité Mixte de la Justice présidé par le Ministre de la Justice et la Commission Européenne et composé des bailleurs de fonds et représentants du corps judiciaire a été mis en place aux fins de coordonner les initiatives d'appui et de réforme. Depuis la mise en place de ce comité de coordination en 2005, les bailleurs qui ont souhaité s'impliquer dans le secteur judiciaire ont financé de nombreuses interventions visant le renforcement du système judiciaire et les capacités de ses acteurs, la diffusion et la vulgarisation du droit, ainsi que la réorganisation du fonctionnement des structures judiciaires et carcérales. A la date d'élaboration du présent rapport, le comité regroupe 13 membres⁴ et se réunit mensuellement au Ministère de la Justice.

Un document synthétique des interventions effectuées à ce jour figure en annexe.

Dans ce cadre, les bailleurs ont réaffirmé leur engagement dans la réforme du secteur judiciaire à travers le Plan d'Actions Prioritaires élaboré par le Ministère du Plan pour une période de 18 mois à compter de juillet 2007 et qui prévoit, parmi les résultats globaux attendus en matière de sécurité, « un système judiciaire réformé et réorganisé en concordance avec la nouvelle Constitution ».

2. Principes et objectifs de la réforme

2.1. Principes

Si la constitution et les orientations de la politique judiciaire constituent les fondements de la réforme de la justice, son élaboration repose sur les principes directeurs suivants :

- la fourniture d'une **justice impartiale aux citoyens** menant à la réémergence de la confiance de la population dans le système de justice de l'Etat
- une **vision de la justice partagée** par l'ensemble des acteurs du monde judiciaire (magistrats, administratifs, pénitentiaires, avocats, défenseurs judiciaires, etc.)
- un **dialogue constant entre ces acteurs et une coordination interministérielle renforcée** (avec les ministères de sécurité – Intérieur et Défense - mais aussi avec les autres ministères contribuant au bien-être des citoyens).
- un **partenariat étroit** entre le gouvernement et les bailleurs par le biais des instances de coordination fonctionnelles.
- une **participation active de la société civile** (universités, barreaux, associations, etc.) à la réforme de la justice sous ces différents aspects (monitoring, vulgarisation/sensibilisation, mise en œuvre, etc.).
- un **engagement à long terme** portant sur les structures de fonctionnement comme sur les instances de justice et le corpus juridique lui-même.
- une **globalité et une progressivité de la réforme** qui porte sur l'ensemble de ce qu'on nomme

⁴ COPIREP, MONUC, Commission Européenne, PNUD, USAID, DFID, Belgique, France, Pays Bas, Canada, Suède, Allemagne, Japon.

habituellement le "système judiciaire" (y compris les acteurs non institutionnels telles les ONGs) et dont l'horizon temporel est fixé à 10 ans.

2.2. Objectifs

Comme indiqué dans le DSCR, la refondation de la justice est une étape incontournable pour atteindre l'objectif de **réhabilitation de l'Etat de droit** et de **bonne gouvernance** en RDC. Il s'agit de redonner à la justice son rôle de pilier institutionnel de l'ordre politique démocratique dont elle constitue l'un des principes d'organisation. Hormis cet objectif global, la réforme de la justice vise plus spécifiquement à faciliter et à favoriser la mise en œuvre de la politique judiciaire précédemment exposée, à savoir :

- **La pleine transposition dans l'ordre juridique interne et l'application des principes énoncés par la Constitution de la IIIème République** par la restructuration de l'appareil judiciaire issue des dispositions constitutionnelles en réorganisant le Conseil Supérieur de la Magistrature restructuré et en créant les nouvelles hautes juridictions.

- Un **meilleur accès à la justice** pour les populations sur l'ensemble du territoire national grâce, notamment, à une répartition territoriale améliorée des juridictions et une information/éducation populaire au droit et à l'information juridique.

- Le **renforcement du cadre de promotion et de protection des droits humains** par une révision et une modernisation du droit congolais, l'intégration des normes internationales dans l'ordre juridique interne, l'amélioration de l'effectivité des instances judiciaires et du système pénitentiaire et la mise en place de mécanismes et d'instances de contrôle de l'application du droit.

- **L'accroissement des capacités et l'amélioration des performances des acteurs de la justice** par la mise en œuvre d'une politique de gestion des ressources humaines, d'une politique d'équipement, de réhabilitation et de construction des infrastructures, d'une politique concertée entre tous les acteurs visant le développement et la circulation de la documentation et la mise en place d'un réseau de communication.

- **La lutte contre la corruption et l'impunité** par le renforcement des mécanismes judiciaires et, au sein du système judiciaire, par l'institution d'un cadre de référence éthique et déontologique et des mécanismes de contrôle et sanction efficaces.

Ces objectifs doivent in fine contribuer à l'avènement d'un système judiciaire articulante et coordonnant les rapports entre les services de police, la magistrature et les services pénitentiaires de manière efficace afin de garantir le bon fonctionnement des chaînes pénale et civile.

II. LOGIQUE, STRUCTURE, CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET HYPOTHESES DU PLAN D' ACTIONS

1. Logique et structure du Plan d'Actions

Le Plan d'Actions chiffré énonce des **priorités de réforme** définies dans le cadre général de la politique du gouvernement et dans le cadre particulier de la politique de justice des autorités congolaises, après consultation de tous les acteurs du système judiciaire et des bailleurs. Les programmes qui constituent le Plan d'Actions sont complémentaires et interdépendants. Ils se déclinent en activités qui s'agencent de manière séquentielle et logique. En ce sens, le Plan d'Actions présente une réforme globale qui englobe tous les acteurs et intervenants du système de justice (acteurs extra-judiciaires, secteur pénitentiaire, ONGs, etc.).

Les programmes du Plan sont au nombre de dix :

- Annuaire et cartographie des institutions judiciaires et pénitentiaires
- Audit stratégique et organisationnel du ministère de la justice et des services affiliés
- Accès à la justice
- Promotion et protection des droits de l'Homme
- Modernisation du cadre juridique
- Lutte contre la corruption et l'impunité
- Ressources humaines et formation
- Infrastructures et équipement
- Information et documentation
- Stratégie de croissance des ressources financières du secteur de la justice

Chaque programme est précédé d'un court narratif soulignant les problèmes constatés et qui expose les solutions préconisées pour améliorer la situation. Les programmes comportent un cadre logique détaillé qui se décline en :

- état des lieux,
- objectifs,
- stratégie,
- activités,
- résultats,
- indicateurs,
- calendrier,
- chiffrage.

Comme point de départ du programme, l'état des lieux identifie les déficits et problèmes qui conduisent à des objectifs de réforme particuliers. Une stratégie à suivre pour atteindre ces objectifs est définie en termes d'activités qui s'accompagnent d'indicateurs, d'un calendrier et d'une estimation financière.

Pour faciliter leur lecture et rendre compte de leur cohérence, tous les programmes sont réunis dans un tableau récapitulatif accompagné d'un chronogramme global.

Deux points méthodologiques :

• Le plan d'actions s'accompagne d'un chiffrage estimatif

L'estimation du coût immédiat et récurrent des programmes était prévue dans les termes de référence, mais elle n'a pas pu être menée à bien et aboutir à un chiffrage précis en raison de l'absence de

données quantitatives et qualitatives indispensables à l'élaboration d'un budget. Les organismes du service public de la justice souffrent d'un déficit d'auto-connaissance (nombre et structure précis des effectifs, pyramide des âges des agents, état des infrastructures, etc.) qui ne permet pas, au stade actuel, de calculer précisément un budget de reconstruction pour les bâtiments ou un budget de formation pour les personnels. Afin de pallier à cette incertitude sur les données budgétaires objectives du ministère, des estimations approximatives ont été effectuées qui pourront être affinées après l'achèvement des programmes d'études (recensement des personnels et inventaire du patrimoine) prévus au début de la réforme.

• **Le plan d'actions établit des priorités d'actions stratégiques**

Dans l'état actuel de l'administration de la justice en République Démocratique du Congo, tout semble prioritaire, ce qui rend difficile, aléatoire et critiquable toute planification. Néanmoins, le présent plan d'action établit différentes catégories de priorités :

- priorités de connaissance : programmes "annuaire et cartographie de la justice, audit stratégique et organisationnel du ministère de la justice et des services affiliés",
- priorités d'intervention stratégique : programmes "accès à la justice, promotion et protection des droits humains, modernisation démocratique du cadre juridique, lutte contre la corruption et l'impunité".
- priorités de gestion : programmes "ressources humaines et formation, information et documentation, stratégie de croissance des ressources financières du secteur",
- priorités de reconstruction : programme "infrastructures et équipement",

Ainsi, deux programmes d'études (annuaire et cartographie de la justice, audit stratégique et organisationnel du ministère de la justice et des services affiliés) qui sont d'ordre purement technique sont des préalables à la mise en œuvre des priorités de reconstruction et de gestion. Le premier programme est un chantier de collecte exhaustive des informations statistiques incluant toutes les données budgétaires nécessaires pour la consolidation du service public de la justice et le second programme (audit stratégique et organisationnel du ministère de la justice et des services affiliés) doit déboucher sur une restructuration des missions et un renforcement institutionnel du ministère aux fins de permettre l'exécution du Plan d'Action de la réforme. La réforme nécessite un savoir préalable sur le système à réformer, savoir qui est aujourd'hui en grande partie indisponible.

Par ailleurs, certains programmes sont naturellement interconnectés et se conçoivent selon une séquence logique : le programme de reconstruction des infrastructures ne se conçoit pas en dehors d'une réflexion et d'une restructuration des ressources humaines du secteur de la justice car la "reconstruction physique" de la justice doit s'accompagner de sa "reconstruction humaine". Enfin, certains programmes comportent des éléments de transversalité qui nécessitent une mise en œuvre simultanée : la modernisation du cadre juridique va de pair avec la reconstitution des moyens de fonctionnement de la justice afin de garantir l'effectivité et la sécurité du droit. A titre d'exemple, la politique de formation des personnels doit prendre en compte les besoins de mise à jour des connaissances et de recyclage issus de l'élaboration de nouveaux codes. De même la diffusion de l'information juridique suppose des supports, des lieux de stockage et des moyens matériels qui doivent être prévus dans le cadre du programme de reconstruction des infrastructures.

2. Mécanisme général de mise en œuvre

Fruit de la collaboration de la justice congolaise et des bailleurs, le Plan d'Actions de réforme de la justice fait l'objet d'une conception et d'un pilotage stratégique par le Comité Mixte de Justice. Chaque programme sera piloté et mis en œuvre par un groupe thématique formé des structures publiques congolaises concernées et des bailleurs de fonds intéressés à soutenir les activités de ce programme⁵ En fonction des besoins, les groupes thématiques pourront être élargis à des organismes tiers (conseil de l'ordre national des avocats, sociétés privées, associations de défense des droits de l'Homme, etc.) et constituer ainsi des partenariats ouverts. Si le plan d'actions se veut précis dans la définition des interventions, en revanche il doit demeurer souple dans l'exécution afin de pouvoir s'adapter aux contraintes d'un environnement institutionnel changeant (plusieurs lois importantes pour l'organisation générale de l'administration congolaise et pour le système judiciaire doivent encore être votées⁶) et à la multiplicité des acteurs.

Chaque groupe thématique élaborera en début d'année une feuille de route détaillée pour l'accomplissement du programme concerné qui sera présentée, discutée et validée par le Comité Mixte de Justice. Le groupe thématique sera responsable de l'opérationnalisation de cette feuille de route dont les activités pourront être mises en œuvre par les structures publiques congolaises, des ONGs locales et internationales et des sociétés privées. La feuille de route s'appuiera sur la fiche de projet annexé au présent plan d'actions et comprendra obligatoirement des indicateurs de réalisation afin de mesurer si les objectifs fixés ont été atteints.

Etouffé et équipé en fonction de cette nouvelle mission, le secrétariat du CMJ servira de point focal pour tous les groupes thématiques en veillant à la cohérence de leurs travaux et en fournissant l'appui nécessaire en termes de secrétariat.

Le suivi-évaluation de ce plan d'actions est placé sous la responsabilité du Comité Mixte de Justice. A la fin de chaque année, le Comité Mixte de Justice dressera un bilan des réalisations effectuées dans le cadre du Plan d'Actions et le diffusera à l'ensemble des organisations impliquées dans sa mise en œuvre. Le Comité Mixte de Justice pourra aussi recourir, en tant que de besoin, à des évaluations externes indépendantes. Au vu de ce bilan, il pourra se prononcer sur le niveau des ressources financières nécessaires, leur gestion et prendre les mesures correctrices nécessaires et décider d'éventuelles réorientations stratégiques.

3. Hypothèses et risques

3.1. Hypothèses

Le Plan d'Actions repose sur huit principales hypothèses :

1. Une volonté de changement partagée par les agents de la famille judiciaire au sens large (magistrats, greffiers, personnels pénitentiaires, avocats, auxiliaires de justice, membres des ONGs, etc.).

⁵ Outre le ministère de la Justice et ses services affiliés, participation nécessaire du Conseil Supérieur de la Magistrature et d'autres Ministères tels que le Ministère du Budget, Ministère du Plan, le Ministère des Travaux Publics, le Ministère de la Fonction publique, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Droits de l'Homme, Ministère de la Condition Féminine, etc.

⁶ Par exemple, la loi sur la décentralisation, la loi sur le Conseil Supérieur de la Magistrature, la loi sur l'organisation et la compétence de l'ordre judiciaire, etc.

2. Un engagement financier clair du gouvernement et une mobilisation importante et durable de ressources humaines congolaises permettant la mise en œuvre du Plan d'Actions de la réforme.
3. Une opérationnalisation rapide des nouvelles institutions de la IIIème République.
4. Une stabilité certaine dans la politique gouvernementale qui ne doit pas faire l'objet de virages et volte-faces stratégiques dans le secteur concerné. La pérennité de la réforme et le maintien d'un consensus sur la mutation de la justice reposent sur des lignes directrices durables.
5. Un engagement financier et technique à long terme des bailleurs et une coordination accrue tant dans la définition des actions que dans leur mise en œuvre.
6. Une capacité d'absorption et d'apprentissage des structures publiques de la justice qui s'accroît et s'auto-entretient au fur et à mesure de la mise en œuvre de la réforme.
7. L'existence de dispositifs effectifs de contrôle et de sanctions des comportements inspirés par les antivaleurs (abus de pouvoir, corruption, etc.).
8. Une confiance accrue de la population dans les institutions judiciaires

3.2. Risques

Les risques qui peuvent compromettre l'application du Plan d'Action de la réforme sont multiples :

- la persistance d'un climat de violence dans les provinces frontalières de l'Ouganda et du Rwanda notamment, ajoutant à l'insécurité et faisant obstacle au cours de la justice,
- la faible priorisation politique du secteur de la justice,
- l'absence de moyens financiers nationaux qui interdirait toute durabilité des interventions engagées grâce à des financements extérieurs,
- une éventuelle résistance institutionnelle au changement qui ne saurait être sous-estimée et doit être prise en ligne de compte en ce qui concerne les partenariats à mettre en place pour l'exécution des activités,
- la faiblesse des ressources de tous les acteurs de la justice, étatiques et non-étatiques, qui comptent sur l'appui extérieur pour opérer,
- la fragilité des services, centraux et affiliés, du ministère de la justice pour le pilotage du processus, en raison d'une grille de salaires insignifiante et de l'absence d'augmentations budgétaires,
- une coordination interministérielle déficiente et une collaboration interinstitutionnelle ineffective entre le parlement, les administrations et les organes de contrôle.
- la défiance de la population dans l'administration de la justice

III. PROGRAMMES PRIORITAIRES CHIFFRES DU PLAN D' ACTIONS

Les dix programmes du plan d'actions sont classés en trois catégories :

- études analytiques
- axes d'intervention stratégique
- moyens de fonctionnement

1. Etudes analytiques

1.1 Programme 1 : Annuaire et cartographie des institutions judiciaires et pénitentiaires

Le nombre et la dispersion des documents, les difficultés rencontrées dans la collecte des informations, la multiplicité et l'éparpillement des acteurs de la société civile et de leurs réseaux utiles pour la réforme de la justice, des informations faisant état de chiffres contradictoires ont démontré qu'il y a un grave déficit d'auto connaissance du service public de la justice. Les bases de données sont rares et obsolètes et la carte judiciaire date de 1984 : certaines juridictions sont trop réduites tandis que d'autres sont trop grandes et que le ratio de magistrats par habitants est, en théorie, de 1 pour 29 000 personnes.

L'objectif de ce programme est de combler ce déficit et de fournir les informations pour les prises de décision nécessaires à la réforme du secteur. Cela implique de réaliser une carte judiciaire rénovée et rationnelle et de publiciser les données recueillies sur le site Web du Ministère de la Justice. Le site Web du Ministère de la Justice répondra aux besoins d'information des justiciables, des investisseurs, des bailleurs de fonds potentiels, des ONGs du secteur, des chercheurs, des autres administrations, etc.

Les informations fragmentaires, exactes ou contradictoires, les divers documents collectés, l'information recueillie sur le terrain en province serviront de base pour mettre en œuvre ce volet.

Ci-dessous le résumé des problèmes majeurs, les objectifs assignés au programme et les stratégies arrêtées pour résoudre les problèmes suivis du cadre des résultats et des activités :

Problèmes majeurs

- Absence d'archives fonctionnelles, registres inexistant ou partiels
- Informations parcellaires sur l'administration centrale et les services affiliés au S.P. de la justice (administration pénitentiaire, PJ, EFRPJ, SDE, justice des mineurs, culte et associations, inspectorat général des services judiciaires...)
- En l'absence d'information, difficultés extrêmes à prendre les bonnes décisions pour la gestion des infrastructures, ressources humaines, matérielles et financières
- Carte judiciaire obsolète

Objectifs

- Assurer la transparence institutionnelle du S.P. de la justice
- Créer un outil préalable de prévision et de contrôle de l'activité judiciaire
- Rationnaliser la carte judiciaire

Stratégies

- Inventaire des infrastructures, matériels et équipements,
- Recensement des ressources humaines et de leurs qualifications
- Publicisation de l'information relative au S.P. de la justice (alimentation du Site Web du ministère)

Cadre des résultats et activités

Activité à privilégier : le présent volet doit être considéré dans son ensemble comme étant une activité à exécuter dans l'immédiat

Résultat 1 : L'inventaire du patrimoine du S.P. de la justice (bâtiments détruits, bâtiments à réhabiliter, bâtiments litigieux), le recensement des personnels judiciaires par service et par catégorie (formels et informels) et des formations reçues effectués		Indicateurs - déficits en infrastructures, en personnels et en formations enregistrés - révision de la situation des personnels informels - questionnaires et autres documents dépouillés					
Activités	Calendrier					Mise en œuvre	Budget indicatif
	2008	2009	2010	2011	2012		
1.1. Inspecter les infrastructures du S.P. de la justice : nombre, lieux, état physique (détruit, endommagé, désaffecté, en fonction) et statut juridique (propriété, location, statut litigieux)	1-8					- Mettre en place une équipe d'inspection et un expert ** - Préparer un plan, un calendrier de la mission et des questionnaires *** - visite sur place, par province, remplir les questionnaires, inspecter les infrastructures et matériels et recueillir d'autres besoins exprimés ****	<u>Frais inspection</u> 57.600 \$ <u>Matériels et équipements</u> 12.000 \$ (forfait) <u>Déplacement</u> 20.000 \$ Total : 89.600 \$
1.2. Recenser les personnels judiciaires : nombre, genre, grade, affectation, statut légal et de fait (fonctionnaires, « non-mécanisés », « bénévoles ») et les formations reçues	1-8					<u>Note</u> : - Activité menée conjointement avec activité 1.1. - faire référence aux recensements de la Fonction Publique	Même budget avec activité 1.1.
1.3. Finaliser et exploiter des résultats des inventaires et recensements	5-12					- établissement des registres/répertoires des infrastructures, formations et personnels	Même budget avec activité 1.1.
Résultat 2 : Données sur la justice accessibles et actualisées à travers une carte judiciaire rationalisée		Indicateurs - inventaires et recensements finalisés et rendus disponibles - données actualisées et Site Web du ministère alimenté régulièrement - publication de carte judiciaire sur le site Web					
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		
2.1. Mettre en place la base de données	8-12	1-6*				- Expert pour établir une base de données informatisée à partir des inventaires	<u>Expert base données</u> 10.000 \$ / 10 mois
2.2. Mettre à jour annuellement la base de données			12	12	12	- Alimentation régulière du Site Web du Ministère	36.000 \$ / 3 ans
2.3. Réaliser une carte judiciaire informatisée	12	1-12					

- (*) : Date correspondant à la date limite de mise en exécution du nouveau découpage provincial correspondant à des regroupements de « Territoires » sauf exception effectuée par regroupement de « Districts ».
- (**) : l'expert accompagnera les résultats de la mission afin d'établir une base de données informatisée
- (***) : Questionnaires seront fondés sur des données disponibles au CMJ, au ministère de la justice et services affiliés, notamment carte judiciaire de 1984, inventaire du patrimoine et fiches de paie et division des tâches. Les données des recensements des Agents et Fonctionnaires de l'Etat initié par le Ministère de la Fonction Publique seront aussi utilement consultées
- (****) : les visites permettront de localiser les infrastructures et recenser en même temps les personnels

1.2. Programme 2 : Audit stratégique et organisationnel du ministère de la justice et des services affiliés

La mise en œuvre du Plan d'Actions de la justice conduite par le Ministère requiert une somme de moyens et de compétences, une rationalisation des emplois, une diversité des tâches, des emplois et des compétences qui exigent un Audit Institutionnel exhaustif du Ministère de la Justice et des services affiliés. Cet audit permettra d'apporter l'appui institutionnel nécessaire pour que l'administration centrale du ministère et des services affiliés puissent pleinement prendre en charge la mise en œuvre de la réforme.

Ci-dessous le résumé des problèmes majeurs, les objectifs assignés au programme et les stratégies arrêtées pour résoudre les problèmes suivis du cadre des résultats et des activités :

Problèmes majeurs

- Faiblesses structurelles du Ministère et des services affiliés au service public de la justice pour la mise en exécution du Plan d'Actions pour la réforme de la justice.

Objectif

- Renforcement des capacités du Ministère et des services affiliés au service public de la justice.

Stratégies

- Evaluation préalable des capacités du Ministère et desdits services
- Rationalisation des structures, effectifs et emplois par rapport aux missions assignées
- Valorisation des ressources humaines

Cadre des résultats et activités

Activité à privilégier : le présent volet doit être considéré dans son ensemble comme étant une activité à exécuter dans l'immédiat.

Résultat 1 : Des moyens du ministère de la justice et des services affiliés sont ajustés afin de leur permettre d'accomplir les missions assignées		Indicateurs - Répartition des attributions déterminée selon les missions imparties - Plan de détermination matérielle des compétences concurrentes avec les provinces					
Activités	Calendrier					Mise en œuvre	Budget indicatif
	2008	2009	2010	2011	2012		
1.1. Analyser qualitativement et quantitativement les moyens matériels, humains et financiers	1-6					- préparation des termes de référence de l'audit - appel à soumission - recrutement d'un cabinet d'audit	<u>Cabinet Audit</u> 100.000 \$ / 6 mois
1.1. Déterminer les missions assignées à chaque structure du ministère et des services affiliés et répartir des attributions	1-6					- définition des missions imparties aux structures du ministère et des services affiliés - définition des emplois (mandat, qualifications, rémunération)	Même équipe 1.1.
Résultat 2 : Les services /départements du ministère de la justice et de ceux des services affiliés sont restructurés et ont des missions déterminées		Indicateurs - Répertoire des emplois et politique et/ou principes de recrutement, de promotion, de rémunération et de dotation des moyens réalisés - Système central informatisé de gestion des infrastructures, ressources et moyens rendu opérationnel					
2.1. Elaborer un plan de restructuration des services, de recrutement, de promotion, de dotation des moyens fondé sur les résultats de l'analyse et les critères favorisant l'égalité genre d'accès aux emplois	6-12					- mise en place d'une commission technique de restructuration des services, de promotion et de rémunérations en fonction du profil de l'emploi et des performances - détermination des critères de restructuration et les modalités d'application - détermination des profils emplois et des agents par fonction	Elaboration et <u>diffusion</u> 52.000 \$ usd
2.2. Développer des outils d'accompagnement du plan de restructuration pour doter les services restructurés des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour accomplir leurs missions	6-12					- mise en place d'un système transparent de dotation des moyens, de recrutement et de promotion fondé sur les profils établis des emplois, l'évaluation de performance et le principe de la parité genre - Développement des manuels des procédures pour les fonctionnaires - Développement d'un plan social pour les agents devant aller à la retraite	Coût de l'action inclus dans les 52.000 usd
2.3. Mettre en place un système de gestion informatique centralisé des ressources	6-12						Cf Programme logistique

* Audit à effectuer aussi en ce qui concerne le Ministère des Droits de l'Homme

* Référence aux données de la Fonction Publique (rationalisation des cadres organiques, gestion des ressources humaines et de la carrière, révision du barème salarial...)

2. Axes d'interventions stratégiques

2.1. Programme 3 : Accès à la justice

L'accès à la justice est la pierre angulaire de l'Etat de droit et l'une des conditions principales d'une société démocratique. C'est l'une des revendications récurrentes des populations des pays en voie de développement. Or, les entraves à l'accessibilité à la justice restent en effet très grandes en raison de :

- la distance qui sépare le justiciable des lieux de localisation des juridictions et qui nécessite la mise en place d'une justice de proximité dans les « territoires » et de compléter la carte judiciaire actuelle
- la lenteur de la justice qui provoque un sentiment de suspicion et de découragement de la population et l'éloigne de la justice étatique
- les dysfonctionnements des greffes
- le défaut de moyens humains et matériels qui empêche le fonctionnement correct des juridictions
- le coût élevé de la justice en timbres, frais d'enregistrement et de consignation et cautions,
- la complexité des règles de procédure
- l'ignorance par la population de la loi et du droit en général, plus encore les droits et libertés des individus tels qu'exprimés par les textes

La stratégie d'amélioration de l'accès à la justice passe par :

- une nouvelle carte judiciaire (Cf. Programme Annuaire et cartographie des institutions judiciaires et pénitentiaires)
- une extension géographique des juridictions et du maillage territorial par la justice (Cf. Programme Infrastructures et équipement)
- un développement des audiences foraines
- une généralisation de l'assistance judiciaire gratuite
- une articulation harmonieuse et bien étudiée entre la justice coutumière et la justice étatique dans le cadre de la loi
- une information large des citoyens sur leurs droits et devoirs

Ci-dessous le résumé des problèmes majeurs, les objectifs assignés au programme et les stratégies arrêtées pour résoudre les problèmes suivis du cadre des résultats et des activités :

Problèmes majeurs

Au niveau du système judiciaire :

- Insuffisance et répartition inadéquate des juridictions sur le territoire national
- Coût judiciaires élevés, faible organisation de l'assistance juridictionnelle, méfiance des justiciables toujours indûment sollicités, corruption, insuffisances structurelles des moyens humains et matériels, absence sinon pauvre organisation de la logistique judiciaire
- Lenteurs de la justice, grand nombre de jugements non rendus ou « non rédigés », problèmes d'exécution de jugements

Au niveau de la connaissance du droit essentielle pour la moyenne des citoyens :

- peu ou pas de connaissance des textes essentiels

Au niveau de l'unité du droit :

- une dichotomie de fait entre droit écrit et pratiques coutumières perpétuant le paradoxe d'une justice négociée pour la masse des congolais qui continue à consacrer l'inégalité et la domination d'un groupe sur les autres ne serait-ce qu'en matière de genre

Objectif

- Etendre la couverture judiciaire de la population

Stratégies

- Promouvoir l'assistance judiciaire gratuite, en priorité destiné aux membres des groupes vulnérables en matière de droits de la défense y compris en milieu carcéral, dans le domaine du droit de la famille et dans le domaine foncier notamment,
- Réaliser l'unité du système de justice correspondant à l'unité du droit
- Mettre en place une justice de proximité
- Mettre à contribution les médias pour la vulgarisation du droit et l'information des justiciables sur les moyens d'accéder à la justice

Cadre des résultats et activités

Résultat 1 Appropriation du système de justice étatique par les justiciables						Indicateurs - nombre et variété des instruments de vulgarisation et moyens d'information mis en Œuvre	
Activités	Calendrier					Mise en œuvre	Budget indicatif
	2008	2009	2010	2011	2012		
2.1. Campagne d'information et de sensibilisation des usagers du service public de la justice et des citoyens en général	1 6	1 6	1 6	1 6	1 6	- réalisation d'un programme expérimental de vulgarisation du droit à diffuser sur les antennes des radios communautaires - contrats avec les RC pour la diffusion	<u>2 campagnes/an /5ans</u> 700.000 usd
Résultat 2 Développement de l'assistance judiciaire gratuite						Indicateurs - nombre de bureaux créés, nombre des dossiers traités et rapports annuels établis - vote de la loi organisant l'assistance judiciaire à l'échelle nationale - nombre des cas et dossiers traités - localisation appropriés des groupes et populations servies	
2.1. Adopter une convention organisant l'assistance judiciaire sur le plan national							
2.2. Renforcer les bureaux d'assistance judiciaire animés par les barreaux auprès des Cours d'appels présents	1-12	1-12					<u>12 bureaux / 4 ans</u> 2.640.000 usd
2.3. Créer de bureaux d'assistance judiciaire animés par les barreaux auprès des Cours d'appel des chefs-lieux des nouvelles provinces			1-12	1-12	1-12	- mise en place des bureaux d'assistance judiciaire en collaboration avec l'ordre national des barreaux avec l'appui des ONGs internationales	<u>15 bureaux/ 3ans</u> 1.575.000 usd <u>Appui 5 ans</u> 2.500.000 usd
Résultat 3 Les tribunaux coutumiers assument le rôle qui leur est dévolu de par la loi.						Indicateurs - nombre des juges coutumiers formés	
3.1 Lancer un programme d'études sur le droit coutumier et son articulation avec le droit moderne	1-12						
3.2. Former les juges coutumiers aux notions élémentaires de droit moderne	1-6						Budget Ressources humaines
Résultat 4 Institution de chambres foraines permanentes couvrant les divers degrés de juridiction et des parties isolées du territoire national sans dégarner les juridictions en place dans les provinces						Indicateurs - amélioration de l'accès à la justice - Nombre d'audiences exécutées - répartition géographiques des audiences	
4.1. Exploiter les résultats des volets	1-12					Création d'une section judiciaire affectée	

« Annuaire de la justice » et « Audit stratégique et organisationnel » pour la mise en place d'un programme national d'audiences foraines						exclusivement à l'exécution d'un programme tournant d'audiences foraines (juges supplétifs)	
4.2. Opérationnaliser le programme National d'audiences foraines		1-12	1-12	1-12	1-12		

2.2. Programme 4 : Promotion et protection des droits de l'homme

La Constitution de 2006 fait une large place à la promotion et la protection des droits humains. Le Constituant y fait à l'Etat un devoir de promouvoir les droits humains par leur diffusion et leur enseignement de même que leur intégration dans les programmes de formation des membres des forces armées, de la police et des services de sécurité. Une approche catégorielle des droits humains par le Constituant met en exergue les droits des groupes vulnérables, femmes, enfants, handicapés, réfugiés et demandeurs d'asile, les minorités, et proclame l'obligation de l'Etat de leur assurer protection. La réalité de la situation est cependant sans commune mesure avec les ambitions du Constituant.

La promotion et la protection des droits de l'Homme passent par des interventions au sein des structures étatiques (ministères de la justice et droits humains, services pénitentiaires), par des appuis renforcés aux barreaux et ONG de défense des droits de l'Homme, par la diffusion de ces valeurs au sein de la population.

A ce titre, la participation active de la société civile à la promotion et à la protection des droits de l'Homme commence à l'université qui doit former des professionnels du droit activistes qui perpétueront cette tradition tout au long de leurs carrières de juges ou d'avocats. De même, les barreaux se doivent de relayer l'université par la prise en charge des droits de la défense et par la promotion du droit d'accès à la justice. Quant au travail des ONG moins institutionnalisés, il permet un essaimage qui pare au plus urgent et a un effet de mobilisation essentiel pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Les ONG constituent le ciment de l'action en faveur des droits de l'homme dans la société et, de ce fait, l'accent doit être mis sur la protection des défenseurs.

Ci-dessous le résumé des problèmes majeurs, les objectifs assignés au programme et les stratégies arrêtées pour résoudre les problèmes suivis du cadre des résultats et des activités :

Problèmes majeurs

- Impact limité de l'activité du ministère des droits de l'Homme en raison de l'insuffisance patente de moyens ;
- ONDH en phase de liquidation sans que ne lui ait succédé une commission consultative nationale des droits de l'homme pourtant prévue depuis la fin de la transition
- Pas de politique cohérente de traduction des standards internationaux des droits de l'homme dans les programmes des services affiliés au ministère de la justice et de manière plus générale dans l'exécution du S.P. de la justice
- Activités sporadiques des barreaux qui ne remplissent pas de rôle significatif dans la promotion et la protection des droits de l'Homme
- Activités de la société civile nombreuses et dispersées, sans consolidation pouvant atteindre une masse critique nécessaire pour les changements voulus
- Méconnaissance des normes internationales relatives au Droit International et aux Droits de l'Homme par les acteurs judiciaires

Objectifs

- Favoriser le développement d'une culture des droits de l'Homme et de la paix

Stratégies

- Renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines du ministère des droits de l'homme en parallèle avec celles du ministère de la Justice
- Sensibilisation des populations aux droits fondamentaux et aux libertés publiques (Cf Programme Accès à la justice)
- Développement des instruments de protection de l'Enfance
- Mise en œuvre du cadre législatif prévu par la Constitution pour la promotion et la protection des droits de l'Homme
- Création d'une spécialisation "droits de l'Homme" dans le programme d'enseignement des facultés de droit.
- Mobilisation des Barreaux pour assurer l'accessibilité à la justice (Cf Programme Accès à la justice)
- Renforcement du programme d'appui aux ONG des droits de l'Homme, notamment en matière de protection des défenseurs
- Formation spécialisée des acteurs intervenants dans les chaînes pénales et civiles sur les normes et principes de Droit International et des Droits de l'Homme
- Recensement des conventions des droits de l'Homme non ratifiées par la RDC et initiation du processus de ratification des conventions des droits de l'Homme non encore ratifiées
- Contrôle des conditions de détention
- Campagne de lobbying pour l'abolition de la peine de mort

Cadre des résultats et activités

Résultat 1 Campagnes de vulgarisation du droit et prolongation du moratoire jusqu'à l'abolition de la peine capitale						Indicateurs - variété et pertinence des outils de vulgarisation - nombre d'activité de sensibilisation et de plaidoyer - nombre et répartition territoriale des populations ciblées (bénéficiaires) - accroissement de recours judiciaires - vote de l'abolition de la peine de mort	
Activités	Calendrier					Mise en œuvre	Budget indicatif
	2008	2009	2010	2011	2012		
1.1. Sensibiliser les populations aux droits de l'Homme	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12	- Campagne à travers les radios légales à audience nationale	<u>11 provinces/ 2ans</u> 4.400.000 usd <u>15 provinces / 3ans</u> 9.000.000 usd
1.2. Mener la campagne pour l'abolition de la peine de mort incluant avant-projet de loi et plaidoyers	1-12	1-12	1-12			préparation de la campagne en collaboration avec la société civile et les organisations internationales spécialisées	250.000 usd / 5ans
Résultat 2 Mise en place de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et de l'Observatoire des droits de l'enfant						Indicateurs - lois votées et promulguées - ratification et exécution de la convention - fonctionnalité des structures mises en place	
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		
2.1. Vote, promulgation et application du projet de loi portant Code de protection de l'enfance	1-12					- Formation des acteurs censés appliqués le code de l'enfant - soutien apporté au projet de loi du Ministère de la Condition Féminine	50.000 usd
2.2. Créer un ombudsman pour les Enfants	1-12	1-12				- Elaboration du projet de loi	50.000 usd/ Plaidoyer 1.000.000 usd structure
2.3. Créer une institution nationale des droits de l'homme selon les principes de Paris	1-12					- Plaidoyer en collaboration avec les réseaux nationaux des ONG des droits de l'homme	1.000.000 usd / 5ans
Résultat 3 Amélioration des conditions de détention						Indicateurs - fonctionnalité de la structure mise en place - nombre des personnels formés	

						- nombre de code pénitentiaire diffusé	
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		
3.1. Créer un service de contrôle de la Détection (ombudsman des prisons)	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		1.5 00.000 usd / 4 ans
3.2. Formations des personnels de l'administration pénitentiaires aux standards minima de traitement des prisonniers							
3.3. publication et diffusion du nouveau code pénitentiaire conforme aux standards des droits de l'Homme							
3.4 Développement des peines alternatives à l'emprisonnement							
Résultat 4 Améliorer l'application des droits de l'Homme par la justice congolaise				Indicateurs - niveau de connaissance et d'application par les juges des standards internationaux - satisfaction des défenseurs et des justiciables - nombre des professionnels formés			
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		
4.1. Renforcer l'Institut des Droits de l'Homme du Conseil des barreaux	1-12						
4.2. Harmonisation des codes pénaux civils et militaire et de procédure avec les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme	1-12						
4.3. Formation spécialisée aux droits de l'Homme des magistrats civils et militaires	1-12	1-12					
4.4. Former les professionnels du droit aux Principes du procès équitable	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		400.000 usd / 4 ans
4.5 Adopter la loi de mise en œuvre du statut de la CPI	1-12						
Résultat 5 La Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme appliquée et la protection des défenseurs des droits de l'homme renforcée				Indicateurs - visibilité donnée à l'importance de leur rôle - contribution à la pérennité de leur action - nombre et qualité des actions posées et activités menées - fonctionnalité de la structure			
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		
5.1. Former les défenseurs des droits de	1-12						Voir volet ressources

l'homme aux méthodes de protection							humaines/ Formations
5.2. Conférence nationale sur l'application de la déclaration UN sur les défenseurs	1-12						75.000 usd
5.3. Mettre en place une structure pour la coordination et le soutien technique	1-12						100.000 usd
5.4. Produire un annuaire des réseaux et ONG actives dans le domaine des droits humains	1-12						20.000 usd
Résultat 6 Le cursus d'enseignement universitaire du droit comporte une spécialisation aux droits de l'Homme					Indicateurs - nombre d'étudiants choisissant la spécialité droits de l'Homme		
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		
6.1. Elaboration d'un programme droits de l'Homme à intégrer dans le cursus d'enseignement du droit	1-12						
6.2. Mise en œuvre du programme dans les facultés de droit		1-12	1-12	1-12	1-12		
Résultat 7 Ratification et application des conventions internationales des droits de l'homme par l'Etat Congolais					Indicateurs - nombre et qualité de rapports élaborés - temps de rédaction - nombre de rapports présentés		
7.1. Recenser les conventions internationales des droits de l'Homme qui n'ont pas été ratifiées	1-12						
7.2. Former les membres du comité interministériel et des ONG spécialisées	1-12						Cfr Ress Humaines
7.3. Elaborer et présenter des rapports initiaux et périodiques	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		250.000 \$ / 5 ans
7.4. Elaborer et présenter par les ONG spécialisées de rapports alternatifs	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		Même budget 8.2.
7.5. Présenter par les autorités concernées des rapports aux instances internationales et organes des traités	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		75.000 usd / 5ans

2.3. Programme 5 : Modernisation du cadre juridique

La RDC est confronté à la nécessité d'élaborer les lois organiques sur le secteur de la justice prévues par la Constitution, de moderniser le droit congolais et d'intégrer les normes internationales dans l'ordre juridique interne. La Constitution du 18 février 2006 fixe pour cela la hiérarchie des normes, affirmant la primauté des traités et accords internationaux régulièrement ratifiés. La modernisation du droit congolais et l'intégration des normes internationales dans l'ordre juridique interne sont particulièrement nécessaires en ce qui concerne les droits de l'Homme et le droit des affaires (engagement du gouvernement à adhérer à l'OHADA en vue de la promotion de la croissance économique des investissements).

Certaines de ces lois restructurant le pouvoir judiciaire – par exemple des lois organiques portant organisation, compétences et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle, du Conseil supérieur de la magistrature, du Conseil d'Etat et des juridictions de l'ordre administratif, des juridictions de l'ordre judiciaire, des juridictions militaires - ont fait l'objet de projets présentés par la CPRDC mis à l'ordre du jour de la session ouverte en septembre 2007 à l'Assemblée nationale.

Plusieurs autres lois, ordinaires celles là non moins importantes doivent assurer la promotion et la protection des droits humains et l'exercice sans entraves des libertés publiques. Il en est ainsi des révisions touchant le code pénal et les codes de procédure civile, pénale et militaire, du code de la famille, du code de protection de l'enfance, de la mise en œuvre du principe de la parité entre hommes et femmes, de l'organisation du Barreau, des modalités d'exercice de la liberté d'association, du droit de grève, du statut des travailleurs, et de manière générale de celles touchant aux droits économiques, sociaux et culturels⁷.

Ci-dessous le résumé des problèmes majeurs, les objectifs assignés au programme et les stratégies arrêtées pour résoudre les problèmes suivis du cadre des résultats et des activités :

Problèmes majeurs

- lois non conformes aux standards internationaux ;
- non intégration des conventions internationales ratifiées dans l'ordre juridique interne ;
- dualisme juridique de facto droit moderne/droit coutumier

Objectif

- Modernisation et renforcement du cadre juridique national répondant aux besoins de l'Etat et de la population en matière de justice

Stratégies

- Clore la transition juridique par l'élaboration des textes législatifs prévus par la Constitution de 2006
- Créer un corps de droit moderne en phase avec les standards internationaux et répondant aux obligations internationales de la RDC plus particulièrement une législation permettant de réprimer le crime organisé, le terrorisme et le trafic d'armes, et de stupéfiants, le blanchiment d'argent
- Réformer le droit pénal civil et militaire
- Réformer le droit des affaires en adhérant à l'OHADA

⁷ La CPRDC a établi une liste de projets de lois à élaborer (annexe C).

Cadre des résultats et activités

Résultat 1 : CPRDC restructurée et performante		Indicateurs - groupes de travail spécialisés créés - appui technique extérieur en tant que besoin obtenu - finalisation des lois concernant la justice dans la constitution - jugements fondés sur les termes des conventions internationales					
Activités	Calendrier					Mise en œuvre	Budget indicatif
	2008	2009	2010	2011	2012		
1.1. Exploiter et mettre en œuvre les résultats de l'Audit stratégique et organisationnel	8-12						
1.2. Compléter l'élaboration des textes prévus par la Constitution en matière de justice	1-12	1-12					719.000 usd
3.1. Harmoniser la législation nationale avec les conventions internationales ratifiées par la RDC	1-12	1-12					1.078.000 usd
Résultat 2 : Adhésion à l'OHADA		Indicateurs - ratification du Traité de OHADA					
4.1. Créer une commission nationale de l'OHADA	1-12						
4.2. Acquérir et distribuer des codes et Ouvrages OHADA	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		
4.3. Payer les frais d'adhésion	1-12						<u>Frais d'adhésion</u> 7.653 usd
4.4. Recenser toutes les normes internes non conformes aux normes internationales et procéder à leur abrogation	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		

2.4. Programme 6 : Lutte contre la corruption et l'impunité dans le secteur de la justice

Il est paradoxal que l'appareil judiciaire dont l'une des tâches est de combattre la corruption soit lui-même miné par ce phénomène. Beaucoup de voix s'élèvent avec constance condamnant la corruption dans les milieux judiciaires. Les intéressés eux-mêmes ne le nient pas et les raisons de cette situation sont multiples :

- fragilité financière tenant à une rémunération modique ;
- l'insuffisance patente de moyens ;
- mauvaise gestion administrative des juridictions et des personnels ;
- absence du système de contrôle efficace dans le secteur de la justice ;
- absence de politique transparente de recrutement ;
- absence de cadre de référence déontologique.

Dans ce contexte, l'attention particulière portée à la lutte contre la corruption par la communauté internationale et qui se matérialise par un instrument légal international(UNCAC), par une agence spécialisée des Nations Unies (UNODC) et par des mécanismes et moyens importants mis à la disposition des Etats en vue de les inciter à accéder à UNCAC ne saurait être ignorée par la RDC et constitue un préliminaire à la lutte contre la corruption dans le secteur de la justice.

Les mesures premières à prendre pour lutter contre la corruption et l'impunité dans le secteur de la justice passent par :

- La création d'un arsenal déontologique et d'outils effectifs de mise en œuvre
- Le principe de la sécurité financière des magistrats et des personnels judiciaires et pénitentiaires grâce à un salaire décent et régulier défini par une grille salariale transparente
- Le développement de la connaissance des droits et devoirs chez les citoyens
- La mise en œuvre des dispositions de la convention internationale contre la corruption.

Ci-dessous le résumé des problèmes majeurs, les objectifs assignés au programme et les stratégies arrêtées pour résoudre les problèmes suivis du cadre des résultats et des activités :

Problèmes majeurs

- la faiblesse des crédits affectés en faveur de l'administration et du fonctionnement de la justice
- l'absence de transparence dans la mise en œuvre des procédures relatives au contrôle de la gestion des ressources publiques au sein de l'administration
- la mauvaise gestion administrative des juridictions et des personnels,
- les salaires insuffisants /insignifiants
- l'absence de système effectif de contrôle des performances des magistrats et autres personnels judiciaires
- l'absence de politique transparente de recrutement
- l'absence de cadre de référence déontologique.

Objectif

- Réduire la corruption dans le secteur de la justice et adopter les normes internationales en matière de lutte contre la corruption

Stratégies

- Ancrer le système d'Etat aux mécanismes internationaux de lutte contre la corruption,
- Développer un système de dissuasion et de sanction
- Développer les capacités de la société civile à détecter la corruption
- Définir une politique nationale en matière d'éthique et de déontologie des acteurs judiciaires
- Améliorer la rémunération des personnels de justice et le budget de fonctionnement (Cf Programmes Ressources Humaines et Stratégie de croissance des ressources financières)

Cadre des résultats et activités

Résultat 1 Ancrage aux mécanismes internationaux de lutte contre la corruption et mise en place de mécanismes pour enquêter sur la corruption sous tous aspects (y inclus blanchiment d'argent et crime organisé)		Indicateurs - loi portant ratification de la CNUCC votée - Législation interne pour combattre la corruption harmonisée - organisme créé et opérationnel - nombre de cas traités, nombre de condamnations judiciaires prononcées en Conséquence - nombre de demandes de coopération et d'assistance judiciaires satisfaisantes					
Activités	Calendrier					Mise en œuvre	Budget indicatif
	2008	2009	2010	2011	2012		
1.1. Adhérer à la Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC/CNUCC)	1-12					- création d'une sous commission au sein de la CPRDC - Projet de loi portant ratification d'UNCAC	Voir cadre juridique
1.2. Etablir un organisme national de lutte contre la corruption en application des termes d'UNCAC/CNUCC	1-12	1-12				- projet de loi créant et organisant l'institution nationale de lutte contre la corruption - Projet de loi visant à protéger les dénonciations des actes de corruption au sein de l'administration publique - un manuel destiné à la société civile pour porter à leur connaissance les mécanismes de lutte contre la corruption et la collaboration avec UNODC	100.000 usd / 4 ans
Résultat 2 les capacités des services techniques et des structures de contrôle centraux au Ministère de la Justice notamment l'Inspectorat des services judiciaires renforcées et le respect des codes d'éthique et de déontologie passe dans les mœurs		Indicateurs - nombre des juges sanctionnés - institution d'un code de déontologie					
2.1. Elaborer un code de déontologie pour les personnels de la justice	1-12						Voir cadre juridique Elaboration des lois
2.2. Accroître le nombre des inspecteurs judiciaires et les affecter auprès des juridictions en province pour des tournées régulières	1-12						Voir ressources humaines/formations et logistiques
2.3. Etablir un contrôle de la qualité, de la productivité et de la périodicité des jugements rendus (délai, rédaction, motivation et exécution des décisions)	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		Voir audit stratégique et organisationnel

Résultat 3 Nouvelle grille de salaires établie par la Commission technique instituée au Ministère de la Justice (cf Volet Ressources humaines)				Indicateurs - fiche de paie des magistrats modifiée et conséquente - rémunérations versées à l'échéance			
3.1. Revoir objectivement la structure des salaires dans le secteur de la justice ainsi que dans les instructions du ministère du budget pour l'exercice 2008	8-12					- création d'une commission sur la sécurité financière des magistrats - élaborer de manuels de gestion administrative et financière	Voir ressources humaines
Résultat 4 : Consultation nationale des secteurs public et privé sous l'égide du ministère de la justice réunissant les acteurs du secteur de la justice aux fins d'appropriation du processus de lutte contre la corruption				Indicateurs - Plan d'activités établi de concert pour lutter contre la corruption			
4.1. Mener une campagne de sensibilisation auprès de la société civile du secteur privé et de la fonction publique en général	1-12	1-12				- consultation nationale des secteurs public et privé sous l'égide du ministère de la justice - coordination avec OCEP	<u>Appui 2ans</u> 100.000 usd

(*) Collaboration envisagée avec OCEP : Observatoire du Code d'Ethique Professionnel de la Fonction Publique

3. Moyens de fonctionnement

3.1. Programme 7 : Ressources humaines et formation

Le système judiciaire et pénitentiaire congolais souffre d'une grave pénurie d'effectifs, d'une répartition déséquilibrée de ses effectifs et de l'absence des structures de formation.

Il n'y a plus eu de recrutement dans la magistrature et le corps de greffiers depuis plus de dix ans. Les décès et départs à la retraite ont aggravé le déficit en ressources humaines du service public de la justice. Selon les statistiques les plus récentes, la RDC compte 230 juridictions et offices et 2050 magistrats du siège et du parquet réunis, ordre civil et ordre militaire confondus et nombre de greffiers et secrétaires des greffes et parquets, fonctionnaires de l'administration centrale de la justice. Les sources de la Cour Suprême (qui fonctionne aujourd'hui avec une vingtaine de magistrats seulement) estiment à non moins de mille le nombre de magistrats à recruter d'urgence étant entendu qu'à ce jour plus de 6000 dossiers de candidatures ont été déposés année après année au ministère de la justice ou une décision de principe de recruter 500 magistrats civils et 100 magistrats militaires d'abord puis de recruter 2500 magistrats en l'espace de deux années n'a pas encore été suivie d'effet en raison du manque de moyens financiers et devrait cependant aboutir en 2008 par l'organisation d'une procédure d'embauche prévue dans le plan du gouvernement pour le secteur de la justice. Cette pénurie des effectifs est symptomatique du mal qui ronge la justice dans toutes ses composantes.

En outre, un autre problème dans la composition de la magistrature qui reste non résolu à ce jour est celui du recrutement par les mouvements armés dans les provinces de l'Est d'un nombre indéterminé de juges et magistrats du Parquet sans autre critère que l'affiliation politique et qui continuent aujourd'hui à exercer aux côtés de ceux nommés par l'Etat et reçoivent leurs salaires/primes de l'autorité centrale.

La justice congolaise a besoin de rebâtir une politique de gestion structurée du personnel judiciaire et pénitentiaire. Cette politique implique un nouveau système de recrutement, un nouveau système de formation et une nouvelle politique salariale. Elle doit prendre en compte la spécificité du statut de magistrat : la Constitution de 2006 a prévu l'indépendance institutionnelle du juge en confiant au Conseil Supérieur de la Magistrature la gestion de la carrière des magistrats, le préservant ainsi des ingérences politiques. Elle doit apporter une réponse au problème des recrutements des rébellions grâce à un mécanisme d'évaluation des dites recrues, la formation de celles parmi elles qui présentent des compétences pour dire la justice et leur intégration dans le corps de la magistrature en préalable à l'exécution du Plan d'actions de la réforme. Ceci est une condition première pour établir la confiance de la population dans l'impartialité des juges et leur intégrité.

Ci-dessous le résumé des problèmes majeurs, les objectifs assignés au programme et les stratégies arrêtées pour résoudre les problèmes suivis du cadre des résultats et des activités :

Problèmes majeurs

- absence de gestion prévisionnelle des personnels
- absence de politique nationale de formation
- déficit de compétences
- présence de personnels fictifs, non recensés et non qualifiés

Objectifs

- Renforcer le corps des magistrats, des personnels des greffes et parquets et pénitentiaires en effectifs suffisants
- Développer leurs potentiels et accroître leurs performances

Stratégies

- Augmentation et répartition rationnelle entre les juridictions des personnels judiciaires formés
- Elaborer une politique de gestion prévisionnelle des effectifs
- Création des structures permanentes pour la formation initiale, la formation continue, la formation de terrain des personnels de justice et des services pénitentiaires et création des programmes nationaux de formation
- Effectuer un transfert de compétences dans le domaine de gestion des outils informatiques comme outils de travail quotidien par tous les acteurs de la justice

Cadre des résultats et activités⁸

Résultat 1 : Les services de l'administration centrale de la justice, les services pénitentiaires et les juridictions sont pourvus en personnels, magistrats et personnels de greffe en nombre suffisant et plus performants						Indicateurs - Listes détaillées des déficits en personnels établies - Critères et calendrier de recrutement définis pour les magistrats, personnels judiciaires et des services affiliés au S.P. de la justice - nombre des magistrats, personnels judiciaires, de l'administration centrale, services affiliés recrutés et redéployés - accès à la justice amélioré, image de la justice rehaussée, confiance des justiciables restaurée	
Activités	Calendrier					Mise en œuvre	Budget indicatif
	2008	2009	2010	2011	2012		
1.1. Exploiter les résultats de l'activité « Annuaire de la justice » pour définir une politique de gestion prévisionnelle des effectifs	1-6					- constitution d'une commission technique spécialisée (Ministère/CSM/experts indépendants) - exploitation des résultats de l'annuaire	Cfr activité 1.3. et 1.4.
1.2. Mettre en place un mécanisme de recrutement transparent fondé sur des critères de compétence tant pour les magistrats et autres personnels judiciaires que pour ceux des services affiliés au S.P. de la justice	1-6					- mis à jour des outils de travail - élaboration d'un programme d'exécution - décisions de pourvoi aux postes vacants en fonction des besoins identifiés	Cfr activité 1.3. et 1.4.
1.2. Elaborer et réaliser un plan pluri annuel de recrutement des magistrats, personnels judiciaires et pénitentiaires accompagné d'un plan de départ en retraite	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		340.000 usd
Résultat 2 : Les personnels reçoivent régulièrement un salaire correspondant à la grille salariale du secteur						Indicateurs - publicisation de la nouvelle grille salariale - versement régulier des salaires	
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		
Mise à jour des fiches de paie à partir du recensement du personnel	1-12	1-12					
Elaboration d'une nouvelle grille des salaires	1-12					Création d'une commission salaire	

⁸ Les estimations chiffrées ont été fournies par les services congolais compétents.

Résultat 3 : Politique nationale de formation définie et mise en œuvre						Indicateurs - modules de formation préparés et réalisés - calendrier de sessions de formation fixé et exécuté - nombre des magistrats, personnels judiciaires, de l'administration centrale, services Affiliés et OPJ et IPJ formés	
Activités							
3.1. Elaborer un programme de formation Intérimaire pour les magistrats**	1-6					- Modules de formation adéquats pour chaque catégorie d'auxiliaires	
3.2 Exécuter le programme de formation Intérimaire ***	1-12	1-12				- Tenue des dossiers des participants - délocalisation de formation en province	1.200.000 usd
3.3. Réactiver l'EFRPJ pour la formation des auxiliaires de justice	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12	- Remise en état de l'école	1.330.000usd / 5 ans
3.4. Créer une école Nationale de la Magistrature et définir la politique nationale de formation	1-12	1-12					
3.5. Exploiter conjointement le laboratoire juridique mis en place par le Ministère de l'Intérieur	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		1.180.000 usd (Estimation D.G.P.J. Oct. 2007)
Résultat 4 : Traduction du principe de la parité homme-femme dans la politique des ressources humaines du secteur de la justice						Indicateurs - loi votée et promulguée sur la parité - % d'application de la discrimination positive dans les administrations	
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		
4.1. Plaidoyer par le groupe parlementaire parité pour son projet de loi	1-12	1-12					100.000 usd / 2ans
4.2. Application de la parité dans le recrutement des juges et personnels des greffes et des parquets	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		

*Le ministère de la Justice/ Direction des services pénitentiaires (Octobre 2007) estime à 8.000.000 usd les besoins la formation des personnels pénitentiaires (128.000 usd), la création d'une police pénitentiaire (205.000 usd), l'acquisition de matériels et équipements (à.486.000 usd)

**cf en annexe 63 modules de formation à l'adresse des magistrats, personnels des services affiliés au S.P. de la justice, personnels des greffes et parquets, avocats et ONGs dans les provinces de Kinshasa, Bandundu, Bas-Congo, Equateur/Lisala

*** Prévision du directeur responsable de l'EFRPJ

****Eventuellement, intégration au projet de création d'une Ecole Nationale de la Magistrature (Document« Projet de création ENM» Coopération belge pour COPIREP) et le Laboratoire Scientifique pour la police judiciaire (1.180.000 usd (Estimation D.G.P.J. Oct. 2007)

*****Estimation (2007) incluant l'organisation matérielle du recrutement en toutes provinces et effectuée par les services du Ministère de la Justice pour le recrutement de 2.500 magistrats en deux temps dont 1000 magistrats civils et 250 magistrats militaires en 2008 et le même nombre au cours de l'année suivante

3.2. Programme 8 : Infrastructures et équipement

Le délabrement matériel des juridictions et des établissements pénitentiaires est patent après deux guerres. Nombre de juridictions officient dans des bâtiments ayant été soumis au pillage, dépourvus dans certaines villes du minimum de facilités pour opérer ; les tribunaux militaires siègent en plein air dans beaucoup d'endroits, et les greffes sont abrités dans des huttes ainsi que constaté lors de visites sur le terrain.

Les services pénitentiaires et les maisons de réhabilitation des jeunes délinquants ne sont pas en meilleur état. En effet, les chiffres officiels montrent l'existence de 216 établissements relevant des services pénitentiaires y compris 13 EGEE alors que les vérifications effectuées sur le terrain certifient l'existence uniquement de 213 établissements pénitentiaires sans compter les EGEE dont seulement deux fonctionnent dans la région de Kinshasa, c'est-à-dire 190 prisons dont 35 d'entre elles, (en l'état actuel du mapping effectué par les services de la MONUC) sont non-fonctionnelles, pour une population carcérale de près de 15000 personnes. (CPRK accueille plus de 4000 prisonniers alors que les locaux sont prévus pour 1500 prisonniers, 42% y sont détenus préventivement).

Il est à relever que les prisons les plus importantes ne sont pas nécessairement celles situées dans les chefs-lieux de province, que les centres de détention accueillent les prisonniers condamnés à plus de 5 ans de prison alors que les prisons centrales et les prisons de district accueillent les détenus provisoires et les condamnés. Il y a trois grandes prisons militaires dont une à Ndolo (désaffectée, qui doit être réhabilitée) en principe utilisée comme centre de transit vers les deux autres prisons, Sinkakasa au Bas Congo et Angenga, ferme pénitentiaire en Equateur aujourd'hui occupée par les familles de militaires et qui doit être réhabilitée. A cet égard, il y a trop d'établissements pénitentiaires pour une population carcérale de cette taille.

De ce fait, il y a lieu de recenser les infrastructures du service public de la justice afin de se rendre compte de leur état physique, de leur statut légal, de leur dispersion et d'élaborer un plan de reconstruction et de réhabilitation en fonction de la carte judiciaire et pénitentiaire rationalisée (Cf Programme annuel et cartographie des institutions judiciaires et pénitentiaires).

Le programme d'infrastructures consiste à installer les nouvelles juridictions supérieures (Cour de Cassation, Cour Constitutionnelle et Conseil d'Etat) et le Conseil Supérieur de la Magistrature et à étendre le maillage juridictionnel du territoire national en établissant un plan de construction/réhabilitation des cours et prisons afin d'améliorer l'accès des justiciables à la justice.

Ce plan de reconstruction/réhabilitation⁹ consiste à établir dans chaque chef-lieu de province un palais de justice central. Celui-ci serait formé d'une chaîne de juridictions de tous les degrés : Tribunal de paix, Tribunal de grande instance, Cour d'appel, avec leurs greffes et leurs parquets, bureau d'aide juridictionnelle, bureau d'accueil, locaux d'exposition/vente du journal officiel et les succursales de l'Ecole de Formation et de Recyclage du Personnel Judiciaire. La construction de ce palais de justice s'impose à charge pour le ministère de fournir directement ou par le biais du patrimoine de l'Etat d'un terrain pour ce faire, à défaut ceci pourrait relever des compétences concurrentes avec les provinces qui fourniraient alors les terrains nécessaires.

Ce regroupement de juridictions en un palais de justice central va bien au-delà de considérations d'infrastructure : il s'agit de favoriser la rationalisation du travail, une meilleure accessibilité à la justice, l'économie de moyens basé sur le partage des ressources notamment en matière d'équipement et de

⁹ Le secrétariat permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature a établi une liste des juridictions à reconstruire/réhabiliter (cf. annexe).

moyens de communication, le renforcement des capacités de gestion et de contrôle, la facilitation de l'entretien des bâtiments et de l'équipement, la rapidité dans l'expédition des affaires, l'efficacité des procédures et notifications par le transfert de dossiers sans délai entre un degré de juridiction et un autre, la sécurisation des tribunaux, etc. Des prisons doivent être réhabilitées/construites dans les chefs-lieux de provinces suivant la même logique de juridictions et elles doivent comporter des activités génératrices de revenus affectés à l'amélioration des conditions de détention. Il en est de même des EGEE.

Ci-dessous le résumé des problèmes majeurs, les objectifs assignés au programme et les stratégies arrêtées pour résoudre les problèmes suivis du cadre des résultats et des activités :

Problèmes majeurs

Infrastructures

- Etat avancé de délabrement des locaux abritant les juridictions et offices, destruction et désaffectation de nombre de locaux, statut litigieux fréquent de nombre d'infrastructures
- Carte judiciaire de 1987 non réalisée à ce jour, notamment au niveau des 2/3 des « Territoires » en ce qui concerne les Tribunaux de Paix et de nombre de sièges secondaires
- Etablissements pénitentiaires en état de délabrement avancé, destruction d'une partie de ces établissements ; situation similaire pour les EGEE
- Bâtiments de l'administration centrale et des services affiliés au service public de la justice non fonctionnels/en état de délabrement

Equipements

- Absence d'équipements ou équipements surannés sauf rares services ayant bénéficiés récemment de dotation en matériels
- Quantité d'équipements déclassés
- Entretien des matériels constitue un obstacle majeur pour la conservation et le fonctionnement

Objectifs

- Développer la justice de proximité par un maillage du territoire national par les juridictions et offices
- Réaliser une économie de moyens et d'activités par la centralisation de l'aménagement des locaux des juridictions dans les chefs-lieux de provinces et de territoires
- Aménagement/construction d'établissements pénitentiaires
- Aménagement/construction d'E.G.E.E.

Equipements

- Accroître la productivité du service public de la justice
- Exercer un contrôle adéquat de l'activité judiciaire

Stratégies

- Intégration des différents degrés et natures de juridiction au sein d'une infrastructure modulaire dans les chefs-lieux de provinces actuelles et futures
- Extension des tribunaux de paix
- Implantation d'établissements pénitentiaires dans les lieux prévus par la carte pénitentiaire et d'EGEE dans les lieux désignés pour cela
- Achèvement de l'installation de deux tribunaux de commerce

Equipements

- Doter l'administration centrale et les services affiliés des ministères de même que les juridictions et offices d'équipements fonctionnels et modernes
- Informatiser l'ensemble du S.P. de la justice

Cadre des résultats et activités¹⁰ / Infrastructures

Résultat 1 : Les juridictions et offices sont dotés des infrastructures fonctionnelles dans les chefs-lieux des provinces et de Tribunaux de paix		Indicateurs - nombre et répartition de bâtiments érigés, réhabilités complètement ou partiellement au niveau de province, district et territoire - couverture territoriale obtenue pour rétablir le système judiciaire et accessibilité de Justiciables					
Activités	Calendrier					Mise en œuvre	Budget indicatif
	2008	2009	2010	2011	2012		
1.1. Construire et équiper de palais de justice dans les chefs-lieux de provinces actuelles (1 ^{ère} phase)	1-12	1-12				<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des résultats de l'activité « Annuaire de la justice » en matière d'inventaire des infrastructures - En fonction desdits résultats, élaboration d'un plan quinquennal de reconstruction et réhabilitation selon les priorités dégagées et selon les considérations géographiques, en des lieux pouvant servir plus d'une circonscription territoriale - Choix de terrains adéquats pour la construction des locaux - Décisions d'octroi des terrains choisis dans les chefs-lieux de provinces actuelles et futures et de « Territoires » - Réalisation des cahiers de charges - Avis d'appel d'offres - Octroi de marché 	<u>9 provinces</u> 1.200.000 usd / Prov
1.2. Construire et équiper de palais de justice dans les chefs-lieux de futures provinces (2 ^{ème} phase)			1-12	1-12	1-12		<u>15 provinces</u> 1.200.000 usd / Prov
1.3. Construire et équiper les sièges des 3 juridictions supérieures	1-12	1-12					10.000.000 usd / 3 cours supérieures
1.4. Construire et équiper les cours et tribunaux Administratifs							
1.5. Construire ou réhabiliter et équiper le Palais de justice militaire dans les chefs-lieux de provinces actuelles	1-12	1-12					<u>11 provinces</u> 300.000 usd/Province
1.6. Construire et équiper le Palais de justice militaire dans les chefs-lieux de futures provinces			1-12	1-12	1-12		<u>15 provinces</u> 300.000 usd/Province
1.7. Construire ou réhabiliter et équiper les tribunaux de paix dans les chefs-lieux de territoires	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		<u>169 Tripaix</u> 300.000 usd / Tripaix
1.8. Achever la mise en place des tribunaux de commerce de Matete et Lubumbashi	1-12						
Résultat 2 : Les prisons, maisons d'arrêt et établissements pour mineurs (EGEE) sont fonctionnelles et en nombre suffisant		Indicateurs - nombre des établissements pénitentiaires, maisons d'arrêt et EGEE construits ou réhabilités					
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		Budget indicatif
1.1. Construire et équiper de prisons en vertu des priorités et lieux déterminés par la carte pénitentiaire prévue par les « Assises pénitentiaires » (2007)	1-12	1-12					<u>Rejusco / Goma</u> 320.000 usd <u>Monuc / Angenga</u> 1.150.000 usd

1.2. Construire/réhabiliter les EGEE	1-12	1-12	1-12				1.200.000 usd x13 A déterminer cas par cas (2 EGEE) 1.992.000 usd 279.000 usd
1.3. Alternativement, réhabiliter des bâtiments non-litigieux de prisons, maisons d'arrêt et EGEE en respect du critère de l'économie de moyens adopté à travers le palais de justice central	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		A déterminer au cas par cas / Cfr MdJ / Cfr Annuaire
1.4. Construire/réhabiliter de maisons d'arrêt auprès de chaque Cour D'appel	1-12	1-12	1-12	1-12			A déterminer selon le cas

* Le ministère de la Justice/ Direction des services généraux et du personnel estime à 10. 333.000 usd le coût des bâtiments devant abriter les services en y incluant principalement l'acquisition de matériels roulants (250.000 usd), ; la D.G.P.J. estime à près de 54.000.000 usd le coût de la construction /réhabilitation des bâtiments destinés à la P.J. (Octobre 2007) ; le S.G. du ministère de la justice estime à près de 5.000.000 usd le coût de réhabilitation des locaux abritant ses services (Octobre 2007)

** A raison de 4 niveaux (Bureau d'aide juridictionnelle, bureau de médiation, tribunal de paix, TGI, C.d'appel, greffes et parquets, bureaux magistrats, salles d'audience, PJ) de 600 m2 par niveau et d'un coût moyen de 500 usd/m2 selon le lieu de construction

*** A raison d'un seul niveau de 600 m2 de superficie et d'un coût moyen de 500 usd .m2 variable selon le lieu de construction/ A titre comparatif, la B.M. a prévu une enveloppe globale approximative de 3 .000.000 usd pour la construction, équipements bureautique et informatique des tribunaux de commerce à implanter à Goma, Bukavu (175.000 usd pour la réhabilitation du bâtiment affecté par le gouvernement), Kisangani, Mbuji-Mayi, Matadi soit un coût moyen de 550.000 usd par tribunal pondéré par la cherté des matériaux et études techniques selon les lieux .

*** Voir Document Annexe C localisant les sites de construction des tribunaux de paix et des juridictions intermédiaires

N.B. Réaliser une économie de ressources initiales et de moyens par l'inclusion dans la Cour-pilote d'un tribunal de commerce dans chacun des lieux désignés ci-dessus par association de la B.M. aux autres bailleurs de fonds à cette entreprise.

****Estimation du Service de protection de l'Enfant. Ministère de la Condition féminine : Capacité : 200 enfants + surveillants et éducateurs sociaux et personnel administratif ; bureaux de l'administration, logements, dépendances, salles de classe, ateliers de travail .cf Liste documents annexes

***** Estimation MdJ /Direction des Etudes et de la Planification (Octobre 2007) qui met les infrastructures en tête des priorités mais ne les inclut pas dans cette estimation couvrant missions de recherches, études de faisabilité et achat de vivres , habits et médicaments

***** Estimation et liste des lieux fournie par le MdJ/ Direction de l'Enfance délinquante

***** Estimation du MdJ/Direction de la Production pénitentiaire porte à près de 76.000.000 usd le coût de la construction/réhabilitation des établissements pénitentiaires en RDC

Cadre des résultats et activités^{10/} Equipements et matériels

Résultat 1 : Un système central intégré informatique pour la justice y inclus un casier judiciaire central est mis en place					Indicateurs - fonctionnalité du système - un casier judiciaire opérationnel - un contrôle centralisé de l'activité judiciaire		
Activités	Calendrier					Mise en œuvre	Budget indicatif
	2008	2009	2010	2011	2012		
1.1. Acquérir et installer des matériels pour stocker et répertorier l'information disponible dans toutes les administrations et juridictions et services affiliés au service public de la justice	12	1-12				- évaluation des besoins et coût de dotation en matériels informatiques, logiciels - établissement de cahiers des charges - avis d'appels d'offres lancés - matériel acquis, répartis et installé	<u>Adm.Centrale</u> 205.000 usd <u>3 Jur.supérieures</u> 258.000 usd
1.2. Mettre en usage les matériels acquis pour enregistrement et stockage des informations		1-12				- Programme de formation à l'utilisation des équipements et logiciels	
Résultat 2 Un système central intégré de gestion (infrastructures, ressources humaines, inventaires, finances, approvisionnements et marchés...) mis en place					Indicateurs - fonctionnalité du système - une production à moindre coût et plus de qualité		
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		
2.1. Acquérir et installer des matériels de gestion intégrée des infrastructures, ressources humaines, inventaires, finances, approvisionnements et marchés	12	1-12				- évaluation des besoins et coût de dotation en équipement informatiques, logiciels - établissement de cahiers des charges - avis d'appels d'offres lancés - matériel acquis, répartis et installé	<u>Palais Justice Central</u> 1.430.000 usd <u>TGI Hors chefs lieux</u> <u>Tripaix</u> 5.188.300 usd <u>Logiciels</u> 180.000 usd
2.2. Mettre en usage les matériels acquis		1-12				- Programme de formation à l'utilisation des équipements et logiciels	
Résultat 3 Un système de gestion auprès de l'administration centrale, des 3 juridictions supérieures, auprès des juridictions intégrées dans le palais de justice central, auprès de TGI hors de chefs lieux de provinces et auprès des TRIPAIX de toutes les actions judiciaires auprès des divers tribunaux selon le lieu et la compétence,) aux parquets mis en place					Indicateurs - fonctionnalité du système - une justice plus rapide, fonctionnelle, crédible - une gestion assurée de la caisse et des moyens.		
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		

2.1. Acquérir et installer des matériels de gestion auprès des 3 juridictions supérieures, des juridictions intégrées dans le palais de justice central, les TGI hors de chefs lieux de province et des TRIPAIX	12	1-12	1-12	1-12	1-12	- évaluation des besoins et coût de dotation en équipement informatiques, logiciels - avis d'appels d'offres lancés - matériel acquis, répartis et installé	<u>Adm.Centrale+Services</u> 280.000usd <u>CSM</u> 86.000 usd TGI Hors Palais Justice
2.2. Mettre en usage les matériels acquis		1-12				- Programme de formation à l'utilisation des équipements et logiciels	
Résultat 4 Les capacités techniques, matérielles et humaines des services centraux du ministère et des services affiliés au SP de la justice, des juridictions et offices sont renforcées					Indicateurs - nombre des personnels formés par catégorie - nombre de meubles, groupes électrogènes acquis, livrés et installés - nombre de véhicules de fonction acquis et mis en service		
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		
4.1. Former les personnels de l'administration centrale et de celle des services affiliés			1-12	1-12	1-12	Exploitation résultats de l'annuaire	Budget Ressources humaines
4.2. Fournir de mobiliers pour les locaux du CSM, des 3 juridictions supérieures, de palais de justice central, des TGI hors de chefs lieux de provinces, des tribunaux de paix à créer	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12	- évaluation des besoins et coût de dotation mobiliers et bureautique - établissement de cahiers des charges - avis d'appels d'offres lancés - matériel acquis, répartis et installé	<u>CSM / 3 jur. Supérieurs</u> 40.000 usd <u>Police Justice Central</u> 440.000 usd <u>TGI hors chefs lieux</u> <u>Tripaix</u> 10690.000 USD
4.3. Fournir de groupes électrogènes pour les locaux du CSM, des 3 juridictions supérieures, de palais de justice central, des TGI hors de chefs lieux de province, des tribunaux de paix à créer	1-12	1-12				- évaluation des besoins et coût de dotation - établissement de cahiers des charges - avis d'appels d'offres lancés - matériel acquis, répartis et installé	<u>Palais Justice Central</u> 132.000 usd <u>TGI hors chefs lieux</u> <u>Tripaix</u> 676.000 usd
4.4. Fournir de moyens de transport pour les magistrats du CSM, des 3 juridictions supérieures, des juridictions intégrées dans le Palais de Justice, des TGI hors de chefs de lieux, des tribunaux de paix à créer ainsi que des postes de PJ et des services pénitentiaires	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12	- évaluation des besoins et coût de dotation en Véhicule - établissement de cahiers des charges - avis d'appels d'offres lancés - matériel acquis, répartis et installé	A établir selon les besoins des postes d'affectation des magistrats

3.3. Programme 9 : Information et documentation

L'accès à l'information et à la documentation est un des problèmes majeurs du système judiciaire et pénitentiaire. La situation en RDC est typique de cette problématique : diffusion insuffisante et coût élevé des parutions du Journal Officiel et des textes juridiques, peu d'internautes (accès à internet moins de 1%) mais une propension à l'accroissement de cette population, système SMS beaucoup plus développé dans la mesure où la téléphonie sans fil est le seul moyen de communication en pratique (quatre millions d'abonnés au service SMS en 2007).

La mise en place d'un Site Web devrait combler un tant soit peu cette faille (en attendant la mise en place d'un portail multi-canal Web, SMS, Email) en offrant des informations et éventuellement des consultations ou des documents officiels (sans déplacement grâce à une interface ou un accès sécurisés par système d'identification) au niveau des services centraux et affiliés du ministère de la justice et au niveau des greffes (demande de l'état d'un jugement, notification de l'état d'un jugement).

Un effort particulier doit être fait pour la production et la diffusion régulière de l'information juridique et judiciaire :

- fonds de documentation de base pour les Cours d'appel, les juridictions supérieures, etc.
- augmentation du tirage et meilleure diffusion du Journal Officiel
- renforcement du rôle du SDE dans le recueil et la diffusion de l'information
- informatisation
- archivage régulier dans les cours et tribunaux
- production d'édition du droit congolais (relance de la revue de droit congolais)

Ci-dessous le résumé des problèmes majeurs, les objectifs assignés au programme et les stratégies arrêtées pour résoudre les problèmes suivis du cadre des résultats et des activités :

Problèmes majeurs

- Journal Officiel (J.O.R.D.C) a un coût élevé et n'est pas diffusé dans les administrations publiques et au siège des juridictions, de même qu'aux sièges des barreaux.
- Absence de bibliothèques auprès des juridictions à l'exception d'une documentation modeste et/ou spécialisée auprès de certaines cours d'appel/tribunaux de commerce
- Absence de fonds de documentation suffisants auprès des barreaux
- Ignorance du droit par les justiciables, voire par certains acteurs du système judiciaire
- Absence d'archives régulièrement et bien tenues
- Absence de système moderne de gestion intégrée de l'information juridique et judiciaire

Objectif

- Accessibilité à l'information juridique et judiciaire pour les professionnels du droit, les justiciables, les investisseurs étrangers, les professionnels des médias, etc.

Stratégies

- Rendre disponible la documentation de base, ouvrages, revues, études et rapports mais aussi éventuellement les dossiers judiciaires et documents et procédures y relatifs,
- Vulgarisation du droit et des procédures à l'adresse des justiciables,
- Simplification de l'information pour les investisseurs et renforcement des capacités de gestion du registre de commerce

Cadre des résultats et activités

Résultat 1 : Accès et connaissance du Journal Officiel dans toutes les provinces						Indicateurs - nombre d'exemplaires imprimés et diffusés du J.O auprès des administrations officielles, cours et tribunaux - diffusion sur site Web du Ministère - coût accessible à toutes les parutions du journal officiel	
Activités	Calendrier					Mise en œuvre	Budget indicatif
	2008	2009	2010	2011	2012		
1.1. Doter le Journal officiel d'une imprimerie moderne	1-12					- étude du marché - lancement de l'offre - livraison et installation - Formation du personnel	
1.2. Publier et diffuser régulièrement et simultanément dans les provinces le J.O.R.D.C. comprenant les textes de lois, règlements, arrêtés et autres textes devant recevoir notification.	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12	- outils d'information pour les usagers du S.P. de la justice	<u>Impression/Diffusion</u> 3.608.000ud usd ** <u>Matériels impression</u> 1.140.000 usd
Résultat 2 Dotation du SDE en fond documentaire complet (J.O., recueils de conventions internationales et régionales, recueils de la législation congolaise - textes de loi en vigueur, codes et codes de procédure - soit production ou reproduction du recueil des lois de la RDC (Recueil Larcier élargi)						Indicateurs - nombre de recueils et d'ouvrage acquis et mis à disposition des usagers de la Bibliothèque - bibliothèque virtuelle en ligne - parution régulière du bulletin des arrêts de la Cour Suprême de Justice	
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		
2.1. Renforcer le fonctionnement et le service pour le SDE	1-12	1-12	1-12	1-12		- mise en place des systèmes modernes de gestion de l'informatique et judiciaire, de mise à jour et d'entretien - formation/recrutement de personnel spécialisé - fonds documentaires	100.000 usd / 4 ans
Résultat 3 Les professionnels du droit ont accès à l'information nécessaire à l'exercice de leur profession						Indicateurs - nombre et catégorie (spécialisés/de base) de fonds documentaires commandés et livrés - texte faisant obligation aux chefs de juridictions de constituer des recueils annuels des jugements rendus - nombre de recueils de jugements auprès de juridictions - nombre de recueils fournis au SDE annuellement - nombre d'exemplaires de la revue de droit imprimés et diffusés	
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		

3.1. Constituer un fond documentaire de base auprès des ressorts des juridictions, des barreaux, des facultés de droit, de ministères et autres administrations publiques centrales et décentralisées.	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12	- établir un fonds documentaire de base/spécialisé auprès des juridictions - information des professionnels du droit	<u>1.000.000 usd</u> - CA : 375.0000 usd - contentieux : 1250.000 usd - barreaux : 300.000 \$ - facultés : 100.000 \$
3.2. Constituer de fonds documentaires spécialisés propres, respectivement dans chacune des 3 juridictions supérieures	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12	- établir un fonds documentaire de base/spécialisé auprès des juridictions - information des professionnels du droit	<u>3 Cours + CSM</u> 100.000 usd / 4 fonds
3.3. Constituer de recueils annuels de jurisprudence à travers un mécanisme institué formellement.	1-12	1-12			1-12	- compilation et diffusion de recueils par le SDE - contribution à l'unification de la Jurisprudence	105.000 usd / 5 ans
3.4. Produire et diffuser trimestriellement et semestriellement une revue de droit congolais	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12	- Annotations et commentaires de jugements, articles de doctrine, diffusion du droit	325.000 usd
Résultat 4 Mise en place d'un système central intégré de gestion de l'information et d'un programme de gestion des archives					Indicateurs - nombre de formations du système intra-net réalisé - mise en usage de l'intra-net - archives organisées et préservées		
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		
5.1. Installer un système d'information intra-administration du S.P. de la justice	1-12						Budget / Logistique
5.2. Former les personnels des services centraux du ministère aux méthodes de gestion informatisée	1-12					plan de formation intégrant la retraite du personnel	Budget Ress. Humaines/formation
5.3. Créer un système moderne d'archivage	1-12						Budget / Logistique

Commentaires

* estimation du Ministère de la justice/ J.O.R.D.C. (Octobre 2007)

** estimation fondée sur un module de fonds documentaire préparé par la D.G. de la Cour Suprême (cf. liste des documents annexes au rapport de mission), fonds livrables en priorité selon la liste figurant sous : 6-Indicateurs.

- Vulgarisation du droit pour les justiciables à travers des manuels simplifiés ou des brochures éventuellement en langues locales disponibles à travers les ONG spécialisées,
- Création de bureaux d'accueil dans les cours-pilotes pour aiguiller les justiciables et éventuellement fournir des brochures
- Imprimerie pour le Journal Officiel

3.4. Programme 10 : Stratégie de croissance des ressources financières du secteur de la justice

Le budget affecté au secteur de la justice est insignifiant (0,6% du budget total). Il est, en outre, largement inexécuté et le recouvrement des recettes judiciaires est très faible : les recettes du ministère de la Justice pour 2006 n'ont été recouvrées qu'à concurrence de 8,6% (frais d'enregistrement pour des actes, cautions, etc.).

La réforme de la justice implique un effort financier de la part des autorités congolaises qui doivent consacrer des ressources croissantes à ce secteur dans le cadre de leur politique de bonne gouvernance. Pour ce faire, il s'agit d'accroître le taux de recouvrement des recettes judiciaires en sécurisant la chaîne financière et d'augmenter la dotation budgétaire annuelle à due proportion de l'augmentation du budget national. Cette dotation budgétaire devrait avoir un seuil (croissance proportionnellement identique à celle du budget national global) et un objectif de croissance réelle à l'horizon N + 5.

Problèmes

- Insuffisance de la dotation budgétaire annuelle
- Inexécution des dépenses et évaporation des recettes
- Difficultés de gestion

Objectif

- Accroître les recettes du secteur de la justice

Stratégies

- Définition d'un objectif de croissance du budget de la justice à l'horizon N + 5
- Rationalisation de la gestion
- Sécurisation et contrôle des recettes du secteur judiciaire
- Elaboration d'une procédure harmonisée de préparation du budget du pouvoir judiciaire

Cadre des résultats et activités

Résultat 1 Croissance des ressources financières du secteur de la justice proportionnelle à la croissance du budget national					Indicateurs - vote du budget		
Activités	Calendrier					Mise en œuvre	Budget indicatif
	2008	2009	2010	2011	2012		
1.1. Plaidoyer financier argumenté pour l'augmentation du budget de la justice	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		
Résultat 2 Sécurisation et contrôle des recettes du secteur de la justice					Indicateurs - augmentation des recettes obtenues - nombre de guichets de proximité		
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		
2.1. Publiciser les tarifs des actes de justice	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		
2.2 Créer des guichets de proximité	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		
2.3 Contrôler régulièrement la perception et l'affectation des recettes du secteur	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		
Résultat 3 Création d'une procédure harmonisée d'élaboration du budget du pouvoir judiciaire					Indicateurs - formalisation d'une procédure administrative		
Activités	2008	2009	2010	2011	2012		
3.1. Créer une commission tripartite Budget/Justice/CSM	1-12	1-12	1-12	1-12	1-12		

Annexe 1

Projet d'extension de la carte judiciaire par implantation de cours et tribunaux en province

1) **Objectif** : rapprocher le la justice du justiciable

2) **Critères** de référence

- Volume de travail
- Démographie
- Distance entre les juridictions existantes
- compétences territoriales

3) **Moyens**

- Achever l'implantation des tribunaux de paix
- Installer à terme d'autres tribunaux et offices

4) **Besoins par province**

a - **Province orientale**

- District de l'Ituri

Achever l'implantation des TRIPAIX dans les Territoires ;

Créer un second TGI à Aru avec ressort les territoires d'Aru et de Mahagi

Créer une Cour d'appel à Bunia avec ressort les limites du district de l'Ituri et du Haut-Uele

- District de Tshupo

Achever l'implantation des TRIPAIX

Créer un TGI à Isangi avec pour ressort les autres territoires du district de Tshupo sauf la violle de Kisangani et les terroitoires de Bafwasende et Ubundu

- District de Bas-Uele

Achever l'implantation des TRIPAIX

- Haut-Uele

Achever l'implantation des TRIPAIX

Cour d'appel à Kisangani pour les districts de Tshopo et Bas-Uele

Cour d'appel de Bunia pour les districts d'Ituri et Haut-Uele

b - **Bandundu**

Achever l'implantation des TRIPAIX

Créer 2 cours d'appel :

Cour d'appel de Bandundu avec pour ressort la ville de Bandundu et le district de Maidombe

Cour d'appel de Kikwit avec pour ressort Kwango et Kwilu

Créer 4 TGI :

District du Kwango : TGI de Kenge et TGI de Kahemba regroupant aussi Feshi

District du Kwilu : TGI Bulungu (éclatement) et TGI d'Idiofa

c - **Kasai Occidental**

Achever l'implantation des TRIPAIX

Cour d'appel de Kananga avec pour ressort le district de la Lulua plus la ville de Kananga

Cour d'appel de Luebo avec pour ressort le district de Kassaï et la ville de Tshikapa

d - **Kasaï oriental**

Achever l'implantation des TRIPAIX

Créer 2 Cours d'appel :

Cour d'appel de Lodja avec pour ressort le district de Sankuru

Cour d'appel de Mbuji-Mayi avec pour ressort le district de Lonami ainsi que la ville de Mwene-Ditu

e- **Bas-Congo**

f - **Katanga**

Achever l'implantation des TRIPAIX

Créer 2 cours d'appel

Cour d'appel de Lubumbashi avec pour ressort la ville de Lubumbashi et les limites territoriales du district du Haut-Katanga ainsi que les territoires de Dilolo et Mutshasha et Lubudi dans le district de Lualaba

Cour d'appel de Kamina avec pour ressort les limites du district de Tanganyika, du Haut-Lonami ainsi que les territoires de Kapanga et Sandao dans le district de Lulua

g - **Equateur**

Achever l'implantation des TRIPAIX dans les Territoires (tous), sauf le territoire de Bumba dans la Mongala

Créer un TGI à Libenge avec pour ressort les territoires de Kimgu, libenge et la ville de Zongo

Créer 2 cours d'appel :

Gemena avec pour ressort les districts de Nord-Ubangi, le Sud-Ubangi , la Mongala et la ville de Zongo

Mbandaka avec pour ressort la ville de Mbandaka, les districts de l'Equateur et de la Tshuapa

h - **Kinshasa**

TRIPAIX à Kimbanseke, Mongatula

i - **Sud-Kivu**

Achever l'implantation des TRIPAIX

Créer un TGI à Shabunda avec pour ressort les Territoires de Shabunda, Kalehe, Mwenga

j - **Nord-Kivu**

Achever l'implantation de TRIPAIX

Régulariser l'implantation du TGI de Butembo

k - **Maniema**

Achever l'implantation de TRIPAIX

Créer un TGI avec pour ressort les Territoires de Bunia et Lubutu

Annexe 2

liste des textes des lois proposées par la CPRDC

Sans préjudice de la liste de projets de lois sur laquelle se penche la CPRDC* projets de loi correspondant aux volets prioritaires dégagés par l'Audit (2004) du secteur de la justice :

- Projet de loi d'orientation et d'exécution de la réforme de la justice
- Projets de lois prévues par la Constitution élaborés et transmis à l'Assemblée nationale:
 - Loi organique fixant la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature
 - Loi organique portant organisation et fonctionnement des cours et tribunaux
 - Loi relative à la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour de cassation
 - Loi relative à la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Etat
- Projet de loi autorisant la ratification du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et intégration des actes uniformes en remplacement des lois nationales
- Projet de loi sur la signature électronique
- Projet de loi créant l'ENM
- Projet de loi portant nouveau syllabus d'enseignement du droit
- Projets correspondant aux volets identifiés de la réforme du secteur de la justice à inclure dans le chantier de renouvellement du cadre juridique :

Volet Accès à la justice

- Projet de loi révisant le code de procédure civile
- Projet de loi portant organisation de l'aide juridictionnelle et la création de bureaux d'aide juridique et judiciaire auprès des Cours d'appels et des tribunaux de paix
- Révision des tarifs des frais de justice en matière civile
- Projet de loi instituant les méthodes alternatives de règlement des différends (médiation et conciliation en matière civile, commerciale et sociale)
- Projet de loi créant un Médiateur de la République

Volet Lutte contre la corruption

- Projets de loi portant sur les Code d'éthique de la magistrature, Code de déontologie du Barreau, Code de déontologie des personnels judiciaires
- Projets de loi autorisant la ratification de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC) et en traduisant les termes dans l'ordre juridique interne
- Projet de loi portant création et organisation d'un parquet financier

Volet Protection et promotion des droits de l'homme

- Projet de loi révisant le code pénal
- Projet de loi révisant le code militaire
- Projet de loi révisant le Code de procédure pénale notamment en matière d'assistance par un avocat dès – l'enquête préliminaire
- Projet de loi portant sur les réparations dues pour détention injustifiée et anormalement prolongée
- Projet de loi portant création/réorganisation du casier judiciaire national
- Projet de loi portant refonte du régime pénitentiaire (en cours d'élaboration par un comité

- sous la supervision d'experts, auprès du ministère de la Justice) comportant un projet de réorganisation du système pénitentiaire et un projet de statut et code de déontologie du personnel pénitentiaire –ce même schéma étant valable pour le système pénitentiaire militaire
- Projet de loi instituant la médiation pénale et des peines alternatives à la prison (travaux d'intérêt général, éducation surveillée, pénitenciers agricoles...)
 - Projet de loi créant un Ombudsman des prisons
 - Projet de loi abolissant la peine de mort (alternativement projet de loi remplaçant la peine de mort par une peine de réclusion criminelle à perpétuité non-compressible)
 - Projet de loi créant des mécanismes pour la justice juvénile en conformité avec la Convention sur les droits de l'enfant (juges des enfants ou chambres spécialisées auprès des juridictions présentement compétentes)
 - Projet de loi portant réorganisation des EGEE
 - Projet de loi créant un Ombudsman des enfants
 - Projet de loi portant création et organisation d'une Commission nationale des droits de l'homme
 - Projet de loi sur le droit d'accès à l'information
 - Projet de loi mettant en œuvre le principe constitutionnel de la parité homme-femme
 - Projet de loi instituant la discrimination positive à l'égard des personnes handicapées en matière d'emploi

Annexe 3

FICHE DE PROJET N°XX PLAN D'ACTION DU SECTEUR JUSTICE EN RDC

Titre du projet :

Contexte et analyse :

Justification du projet et de l'approche :

Objectif global:

Objectif(s) spécifique(s):

Résultats attendus et indicateurs de réussite :

Résultats attendus	Indicateurs de réussite

Activités :

Livrables :

Calendrier et budget :

Activités	Calendrier indicatif	Budget estimatif

Analyse des risques :

Cadre logique

Objectif général	Indicateur(s) de réussite	Mécanisme(s) de suivi et source(s) d'information	Hypothèse(s)
Objectif(s) spécifique(s)	Indicateur(s) de réussite	Mécanisme(s) de suivi et source(s) d'information	Hypothèse(s)
Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Mécanismes de suivi et sources d'information	Hypothèses
(1)			
(2)			
(3)			
Activités	Moyens nécessaires	Coûts	Hypothèses

